



## TURENNE INVESTISSEMENT

### RAPPORT ANNUEL 2013





## LE MOT DU GERANT



Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Après un exercice 2012 riche en opérations financières (3 investissements et 2 cessions) et une offre publique de rachat d'actions nous permettant de retourner 3 millions d'euros à nos actionnaires, nous avons placé l'exercice 2013 sous le signe de la consolidation.

**Consolidation de la diversité de notre portefeuille.** En effet, plus qu'un impératif de bonne gestion cher à tout investisseur, cette diversification nous permet d'être présents dans des secteurs offrant chacun des opportunités réelles de développement et de création de valeur. C'est le cas bien entendu du secteur de la santé, qui représente aujourd'hui la moitié de la valeur de notre portefeuille et dans lequel nous accompagnons le développement de nouveaux leaders dans les technologies médicales. C'est le cas également dans le secteur de l'hôtellerie où nous avons renforcé nos positions en 2013. A l'heure de la valorisation du patrimoine français et de la création d'emplois de proximité, nous considérons que ce secteur de l'hôtellerie répond à nos critères d'investissement.

**Consolidation de la valeur de notre portefeuille.** La pertinence de nos choix se mesure à la pérennité dans le temps de la valeur de nos actifs. Ainsi, à fin 2013, la valeur de notre portefeuille, composé de 19 participations, est estimée à 25,6 millions d'euros. En ajoutant nos 8 millions d'euros de trésorerie disponible, cela porte la valeur globale de notre actif net réévalué à 33,6 millions d'euros, soit 8,07 € par action. Malgré les aléas économiques et financiers qui ont frappé les PME au cours des dernières années, cette résilience est un bon signal pour l'avenir.

**Consolidation du potentiel de création de valeur.** En effet, c'est bien sur notre capacité à créer de la valeur pour nos actionnaires que nous sommes finalement jugés. A cet égard, notre situation à fin 2013 est satisfaisante puisque nous disposons d'importantes réserves de plus-values latentes. L'essentiel de ces plus-values (6,5 millions d'euros) ont été matérialisées début 2014 au travers de la cession de notre participation au capital de la société Menix à l'occasion de la mise en œuvre d'un LBO secondaire. Cette cession nous permet de dégager un multiple de 3,3 sur 5,5 ans et un TRI de l'ordre 26%. Confiant dans le potentiel dont dispose encore aujourd'hui cette société, nous avons réinvesti dans le cadre de cette nouvelle opération.

C'est très clairement au travers de ce genre d'opérations que nous apportons notre contribution active au développement de PME à fort potentiel pour en faire des leaders dans leurs secteurs. Les équipes de Turenne Investissement et moi-même continuons à œuvrer dans ce sens afin de servir au mieux les intérêts de l'économie française en général et de nos actionnaires en particulier.

Je vous remercie de votre confiance.

François Lombard  
Gérant



# Sommaire

<b>LE MOT DU GERANT</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE TURENNE INVESTISSEMENT</b>	<b>5</b>
STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	5
TURENNE INVESTISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES	6
<b>L'EQUIPE DIRIGEANTE</b>	<b>7</b>
<b>BILAN 2013 &amp; PERSPECTIVES</b>	<b>9</b>
<b>UN PORTEFEUILLE DE QUALITE ET DIVERSIFIE</b>	<b>10</b>
SANTE	11
DEVELOPPEMENT DURABLE	15
DISTRIBUTION SPECIALISEE	18
SERVICES EXTERNALISES	22
INDUSTRIE INNOVANTE	27
HOTELLERIE	28
<b>CARNET DE L'ACTIONNAIRE</b>	<b>30</b>
<b>RAPPORT DE LA GERANCE</b>	<b>31</b>
<b>RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2013</b>	<b>53</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>62</b>
<b>RAPPORT FINANCIER 2013</b>	<b>67</b>
BILAN ACTIF	67
BILAN PASSIF	68
COMPTE DE RESULTAT	69
ANNEXES DES COMPTES ANNUELS	70
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>93</b>
<b>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</b>	<b>95</b>



## PRESENTATION DE TURENNE INVESTISSEMENT

Créée en 2006, Turenne Investissement est une société de capital développement qui investit et désinvestit avec les fonds gérés par Turenne Capital.

C'est une société en commandite par actions régie par les dispositions de l'article L. 226-1 et suivants du Code de Commerce, cotée sur le marché Alternext d'Euronext à Paris depuis le 5 décembre 2006.

Turenne Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des SCR (Sociétés de Capital Risque), qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son portefeuille, à condition que 50% de sa

situation nette comptable soit constituée de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital d'une société de manière constante.

Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif : il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier d'une exonération totale de l'imposition des plus-values sur cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans (sauf prélèvements sociaux, CSG/RDS) et d'une exonération totale de l'imposition des dividendes.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

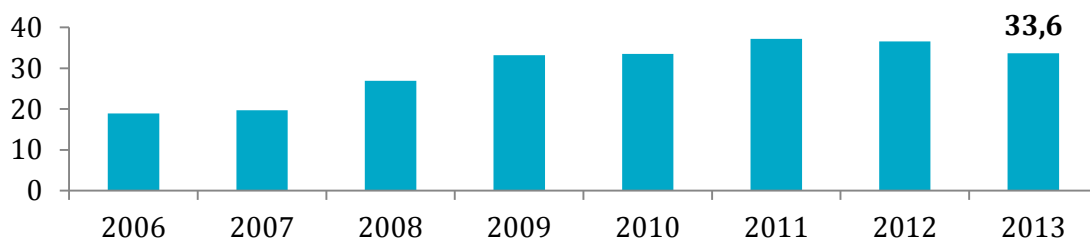
Turenne Investissement a pour vocation d'accompagner, en tant que seul investisseur ou investisseur de référence, les PME en forte croissance. Essentiellement non cotées, Turenne Investissement accompagne ces entreprises au potentiel important et participe à leur développement pour qu'elles deviennent leaders dans leurs secteurs.

Turenne Investissement se positionne dans les six secteurs de spécialisation suivants :

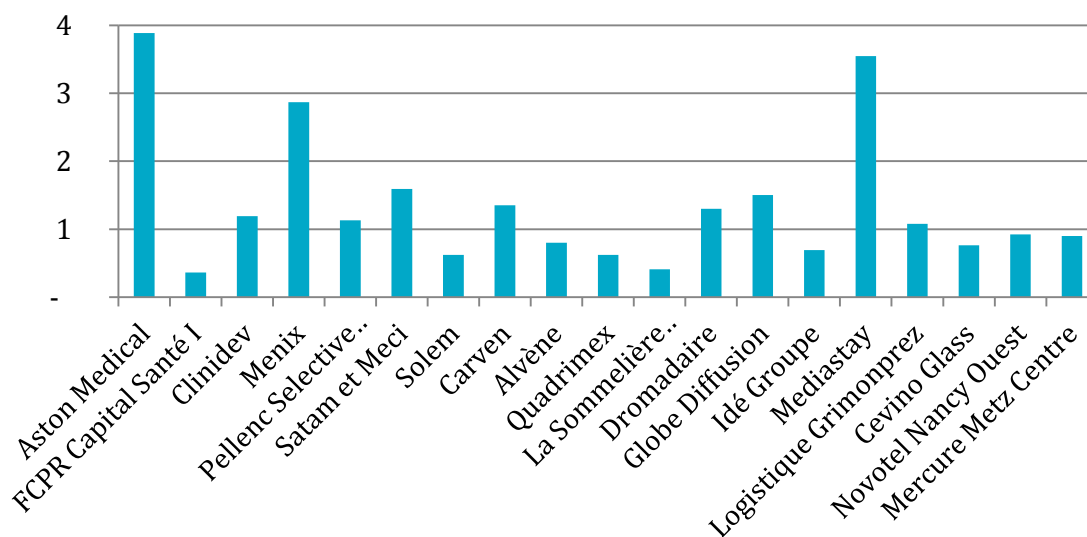
- Santé,
- Développement durable,
- Services externalisés,
- Distribution spécialisée,
- Industrie innovante et
- Hôtellerie.

# TURENNE INVESTISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

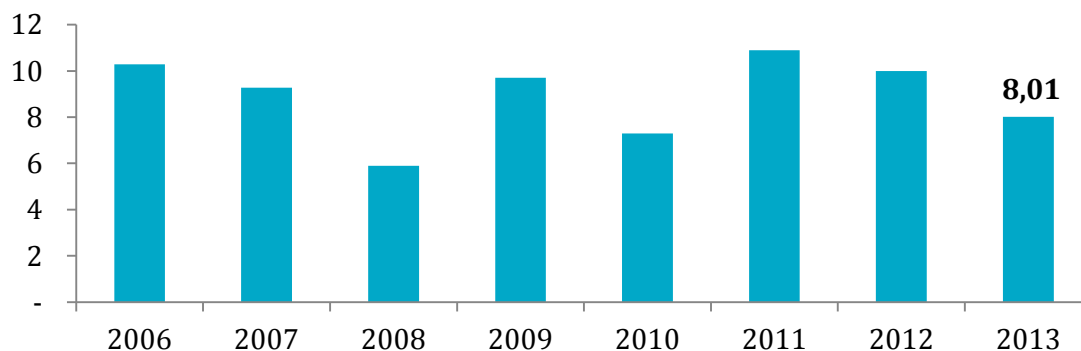
Actif Net Réévalué (ANR) : un patrimoine de 33,6 millions d'euros



Un portefeuille composé de 18 sociétés et 1 FCPR d'une valeur totale de 25,6 millions d'euros (ci-dessous les montants investis en M€).



Une trésorerie disponible de plus de 8 millions d'euros pour de nouveaux investissements



## L'EQUIPE DIRIGEANTE EN 2013

Turenne Investissement a signé avec Turenne Capital un contrat de conseil en investissements prévoyant, entre autre, la fourniture de conseils relatifs aux opérations d'investissement et de désinvestissement et à la gestion de la trésorerie.

La société a décidé de renforcer ses moyens propres en 2014.



**François Lombard**  
**Président et Directeur Général - Fondateur de Turenne Capital**  
**Membre du Comité de Direction**  
ESSEC – MBA Wharton  
DG d'Épargne Partenaires  
Directeur Adjoint chez CDC Participations  
Investisseur à la SFI (Banque Mondiale)

**Olivier Motte**  
**Directeur Général Délégué**  
**Membre du Comité de Direction**

Dauphine – MBA HEC – Titulaire du DECS  
Responsable du marché corporate de la banque commerciale et d'investissement d'HSBC France  
Président Directeur Général de la Banque de Baecque Beau, filiale du groupe HSBC



**Hubert Michalowski**  
**Directeur Général Adjoint**  
**En charge du Pôle Capital Développement Innovant et membre du Comité de Direction**

Ingénieur Arts & Métiers (ENSAM) – MBA IAE Aix-en-Provence  
Directeur d'Investissement – Groupe Banque Populaire  
Directeur de Fonds d'Investissement à la SPEF (Naxicap)  
Directeur chez PLS Venture

**Benoît Pastour**  
**Directeur Général Adjoint**  
**En charge du Pôle Santé et Membre du Comité de Direction**

Maîtrise de Sciences économiques Paris II – IESEG Lille  
Responsable de l'activité de Financement LBO au Crédit Agricole  
Directeur des Participations chez Vauban Partenaires



**Marie Desportes**  
**Directeur Associé**  
**Membre du Comité de Direction**  
IEP Bordeaux – Master ESCP – DEA Dauphine  
Directeur Financier groupe de distribution automobile  
Directeur de Participations Epargne Partenaires  
Directeur Financier pôle Chimie, Groupe Total en Chine

**Benjamin Altaras**  
**Directeur d'Investissement en charge du Pôle Hôtellerie**

IEP Lille

Audencia Nantes

Groupe Accor entre 2005 et 2012 :

- Gestion d'actifs hôteliers entre 2009 et 2012

- Développement hôtelier : montage d'opérations de développement



**François Picarle**  
**Directeur Associé**

Ecole Supérieure d'Optique – MBA IAE Paris

Ingénieur R&D chez Valeo

Ingénieur chercheur pour la NASA à Washington DC

**Stéphane Saudo**  
**Directeur d'Investissement**

HEC Paris

Directeur Adjoint chez LD&A Corporate Finance

Chef de projet chez Lastminute.com

Analyste Equipe Expansion / Acquisition chez Carrefour Americas

Analyste Financement de projets chez Dexia



**Alexis de Maisonneuve**  
**Directeur d'Investissement**

MSG Finance Dauphine

Mastère spécialisé d'Ingénierie Financière EM Lyon

Analyste financier chez Audacia

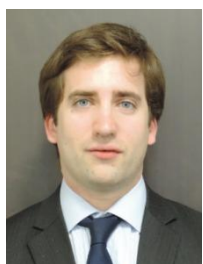
Analyste M&A chez Close Brothers (DC Advisory)

**Aurélie Viaux**  
**Chargée d'Affaires Senior**

MSG Finance Dauphine

Mastère spécialisé d'Ingénierie Financière EM Lyon

Première expérience chez BNP Paribas Wealth Management



**Olivier Servant**  
**Chargé d'affaires**

Master Banque Finance - Université Paris Dauphine

- Expérience chez Naxicap Partners

- Expérience à la Caisse des Dépôts



## BILAN 2013 & PERSPECTIVES



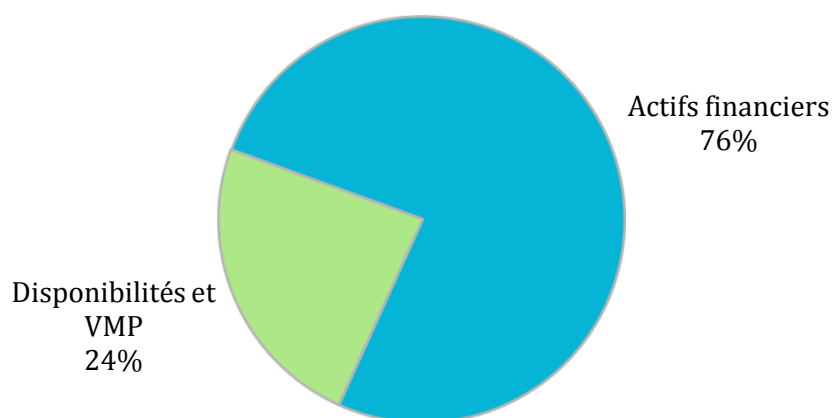
En 2013, Turenne Investissement a poursuivi l'enrichissement de son portefeuille. Les principaux points à retenir sont :

- un actif net réévalué (ANR) de 8,07 €. Comparé au dernier cours de Bourse de l'année 2013 (4,51 € au 31 décembre 2013), il en ressort une décote de 44% ;
- deux nouveaux investissements réalisés au cours de l'exercice (Alvène et Hôtel Mercure Metz Centre) et un réinvestissement dans Log-S (Logistique Grimonprez) portant le portefeuille à 19 participations valorisées à 25,63 M€.

En 2014, Turenne Investissement compte profiter de ses 8 millions de trésorerie disponible pour continuer à accompagner le développement d'entreprises de croissance en renforçant son portefeuille de participations.

En parallèle, Turenne Investissement va continuer, en fonction des opportunités, à céder des participations. Ces opérations devraient permettre de réaliser de nouvelles plus-values. Les revalorisations cumulées pour deux participations représentent ainsi plus de 6,5 millions d'euros de plus-values latentes. La société se fixe comme objectif de les externaliser à court terme.

Au 31 décembre 2013, l'actif de Turenne Investissement est composé de



# UN PORTEFEUILLE DE QUALITE ET DIVERSIFIE

Le portefeuille de Turenne Investissement est composé de participations dans 18 sociétés et 1 FCPR dans 6 secteurs complémentaires, pour une valorisation globale de 25,63 millions d'euros.

## Santé

**Valeur du portefeuille : 13,41 M€**

Turenne Investissement gère aujourd'hui 3 participations en direct dans des sociétés dans le secteur de la santé (Aston Medical, le groupe Menix composé des sociétés Dediene, Serf et Tekka, et Clinidev), ainsi qu'une part du FCPR Capital Santé 1, fonds géré par Turenne Capital, dont l'objectif est d'accompagner des entreprises matures dans les domaines des dispositifs médicaux, des soins à la personne ou des logiciels médicaux.

L'objectif de Turenne Investissement est de devenir un acteur qui compte dans le financement et l'accompagnement des dirigeants de sociétés en développement du secteur de la Santé.

## Développement durable

**Valeur du portefeuille : 0,97 M€**

Turenne Investissement a investi dans 3 sociétés dans un secteur d'actualité prometteur et à fort potentiel. Avec des sociétés leader dans leurs domaines, allant du tri sélectif des déchets (Pellenc Selective Technologies) au comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers et d'hydrocarbures gazeux et liquides (Groupe Countum avec les sociétés Satam et Meci) en passant par la fabrication de solution de téléassistance (Solem), Turenne

Investissement s'engage dans une démarche de développement durable.

## Services externalisés

**Valeur du portefeuille : 4,68 M€**

Les 5 sociétés dans le secteur des services externalisés, Dromadaire (e-commerce), Globe Diffusion (marketing terrain), Idé Groupe (infographie), Log-S (logistique) et Mediastay (e-marketing) ont toutes des profils à fort potentiel dans des domaines d'activité en forte croissance.

## Distribution spécialisée

**Valeur du portefeuille : 3,87 M€**

Avec des sociétés aux secteurs aussi variés que la mode (Carven), les caves à vins (La Sommelière) ou encore les produits chimiques (QuadrimeX), Turenne Investissement souhaite accompagner des entreprises à forte valeur ajoutée dans leur développement. Dernière opération en date, l'accompagnement d'Alvène, leader français des hottes et plafonds filtrants pour cuisine.

## Industrie innovante

**Valeur du portefeuille : 0,88 M€**

Turenne Investissement a réalisé un premier investissement en 2012 dans Cevino Glass, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage.

D'autres initiatives sont prévues dans ce domaine à fort potentiel.

# Hôtellerie

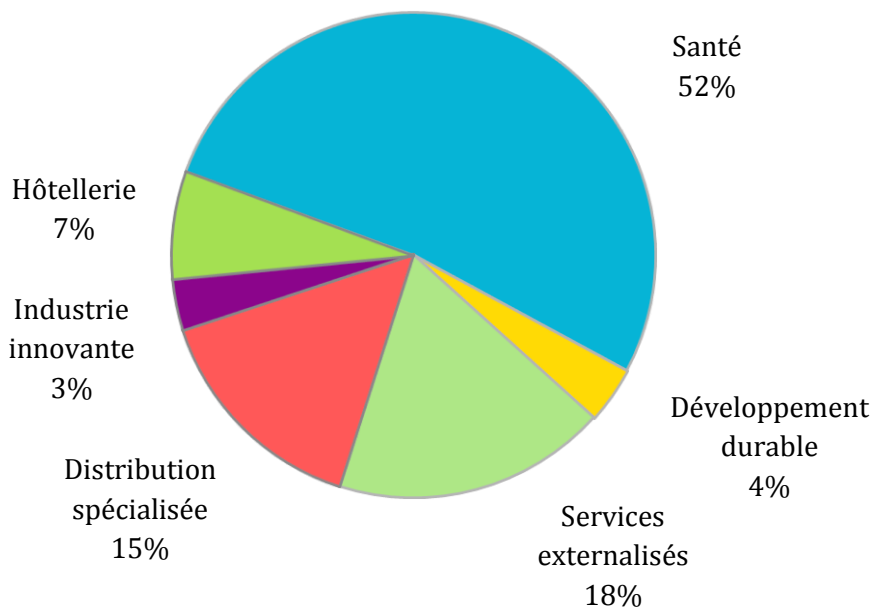
## Valeur du portefeuille : 1,82 M€

En 2012, Turenne Capital a créé Turenne Hôtels, une structure dédiée à l'investissement hôtelier, secteur offrant de belles perspectives de croissance, et a acquis dans le même temps le fonds de

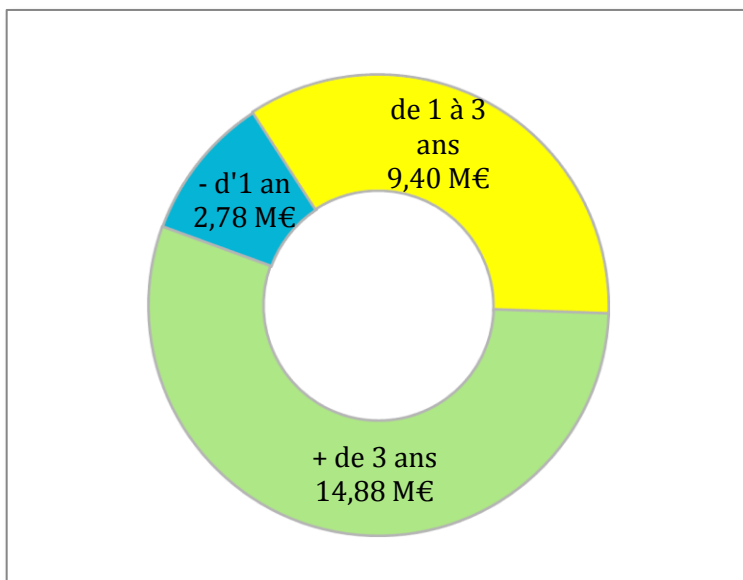
commerce et les murs du Novotel Nancy Ouest.

En 2013, un nouvel investissement a été réalisé dans le secteur au travers de l'acquisition du fonds de commerce et des murs de l'Hôtel Mercure Metz Centre, établissement 4 étoiles de 112 chambres auprès du groupe Accor.

## Répartition du portefeuille Turenne Investissement



## Répartition par secteur



## Répartition par durée de détention

**SANTE**



La société Aston Medical est un acteur significatif du marché de l'orthopédie en France. L'entreprise conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques d'épaule, de hanche et de genou. La capacité d'innovation de la société et les différents développements effectués ces dernières années lui permettent de disposer aujourd'hui d'une large gamme et de proposer des produits différenciant.



L'ambition de la société est d'asseoir un positionnement fort sur le marché mondial de l'épaule, avec une croissance annuelle de plus de 10%, notamment grâce au développement récent d'une solution de guide de pose personnalisé inédit pour la chirurgie de l'épaule. Cette imagerie médicale en 3D permet en effet de visualiser, avant l'opération l'anatomie osseuse du patient et l'axe de perçage de l'os pour fixer le support de l'implant.

Aston a déposé trois brevets pour son innovation qui est une première mondiale

#### EN BREF

**Date de création :** 1999  
**Activité :** implants orthopédiques  
**CA 2013 (estimé) :** 11 M€  
**Effectif :** 56  
**@ :** [www.aston-medical.com](http://www.aston-medical.com)  
**Montant investi :** 3,89 M€

s'agissant des opérations de prothèse d'épaule.

Aston Medical a déjà initié des approches commerciales auprès d'acteurs locaux et dispose aux Etats-Unis d'une équipe de chirurgiens référents reconnus. L'obtention de l'agrément FDA sur sa prothèse d'épaule inversée fin 2011 a permis à la société de commencer la commercialisation de ce produit innovant sur le territoire nord-américain en 2012.

Avec 90 % de son chiffre d'affaires actuel en France, la croissance 2014 devrait être portée par un développement plus volontariste à l'export notamment en Europe et par la montée en puissance des deux concepts d'épaule inversée et de double mobilité.



## FCPR Capital Santé 1

Capital Santé 1 est un FCPR de 60 M€, géré par Turenne Capital. Capital Santé 1 est dédié à l'investissement dans le secteur de la Santé. Il a pour objectif d'accompagner les dirigeants des entreprises en croissance du secteur de la Santé en investissant dans des opérations de développement des entreprises et/ou de reconfiguration de leur capital.

Au travers de tickets compris entre 3 et 10 M€, le fonds cible des PME indépendantes de taille moyenne (de 10 à 100 M€ de valorisation) qui bénéficient déjà d'un modèle économique confirmé.

**CLINIDEV**

Clinidev est une société spécialisée dans la prise en charge des patients à leur domicile principalement dans les domaines suivants :

- oncologie (65% de son activité)
- gériatrie (20% de l'activité)
- rééducation neurologique et orthopédique (15% de l'activité)



En 2013, le FCPR Capital Santé 1 est intervenu pour accompagner la stratégie de développement de MTD Actimed en apportant les ressources nécessaires au déploiement de ses activités en France et à l'étranger. En 2012, le FCPR Capital Santé 1 était intervenu au capital de Clinidev.

L'objectif du Fonds Capital Santé 1 est de constituer un portefeuille de 8 à 12 sociétés diversifiées en termes de positionnement sur le secteur de la Santé.

### EN BREF

**Date de création : 2008**  
**Activité : soins à domicile**  
**CA 2013 (estimé) : 4,1 M€**  
**Effectif : 21**  
**Montant investi : 1,2 M€**

Le personnel médical et sanitaire de la société, disponible 24/24h et 7/7j, prend en charge le patient et coordonne les soins avec les professionnels libéraux extérieurs (infirmiers, kiné et auxiliaires de vie).

En octobre 2012, le fonds Capital Santé 1, géré par Turenne Capital, et Turenne Investissement ont participé avec le dirigeant à une opération visant à poursuivre le développement de la société.



Issu du rapprochement entre SERF et Dedienne Santé en juin 2009, le Groupe MENIX est un acteur spécialisé dans la conception, fabrication et commercialisation de prothèses orthopédiques (hanche et genou) et d'implants dentaires.

Rendue possible par Turenne Capital Partenaires, cette opération de rapprochement a été source de synergies importantes entre les deux sociétés toutes deux spécialisées dans le domaine des prothèses orthopédiques.



SERF a ainsi apporté son savoir-faire dans la conception de prothèses et d'implants dentaires et Dedienne, sa technique d'usinage notamment des matériaux plastiques et métalliques.

En juin 2012, le Groupe MENIX a poursuivi sa stratégie de développement en réalisant une reprise des actifs de la société TEKKA, numéro deux français des implants dentaires. Fondée en 2000, la société TEKKA est un acteur spécialisé dans la conception et la fabrication de prothèses pour la chirurgie maxillo-faciale et des implants dentaires. La reprise de Tekka, qui a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 15 M€, a permis ainsi de consolider l'activité dentaire du Groupe.

#### EN BREF

**Date de création :** 2009

**Activité :** implantologie médicale

**CA 2013 :** 45 M€

**Effectif :** 230

**@ :** [www.serf-dediennesante.com](http://www.serf-dediennesante.com)

**Montant investi :** 2,98 M€



Alors qu'il réalisait 6 M€ de chiffre d'affaires en 2008, le Groupe Menix a multiplié par 8 son chiffre d'affaires qui devrait être de l'ordre de 50 M€ cette année (dont 60% en orthopédie et 40% en dentaire) et ambitionne de quasiment doubler ce chiffre en 5 ans, en élargissant son offre et en accélérant l'internationalisation de son activité.



C'est dans la logique d'une nouvelle étape de développement qu'un LBO secondaire a été organisé en avril 2014 avec LBO Partners, comme actionnaire de référence accompagné de Turenne Investissement qui réinvestit 4,2 M€, aux côtés du FCPR Capital Santé 1 géré par Turenne Santé et de Keensight Capital.

Turenne Investissement qui avait investi 2,8 M€ a cédé sa participation pour un montant de 9,3 M€ réalisant une plus-value de 6,5 M€ (soit un multiple de 3,3 sur 5.5 ans) et un TRI de l'ordre 26%.

# DEVELOPPEMENT DURABLE



Pellenc Selective Technologies conçoit, assemble et commercialise des machines de tri sélectif de déchets et de nombreux types de matériaux. Avec des investissements de recherche très importants, Pellenc Selective Technologies trouve des solutions toujours plus efficaces au tri des déchets et les étend à d'autres applications.

L'activité principale de la société est le recyclage des emballages ménagers et industriels. Les technologies de l'optique constituent l'axe central autour duquel Pellenc Selective Technologies développe ses applications en matière de tri



## EN BREF

**Date de création :** 2001

**Activité :** tri sélectif des déchets

**CA 2013 :** 19 M€ (estimé)

**Effectif :** 112

**@ :** [www.pellencst.com](http://www.pellencst.com)

**Montant investi :** 1,13 M€

automatique. Les machines développées par la société répondent aux besoins de recyclage et à la revalorisation industrielle des déchets des différents marchés (ménagers ou municipaux, industriels et commerciaux, construction et démolition).

Pellenc Selective Technologies s'investit toujours plus loin dans le domaine du tri optique des emballages avec une technologie brevetée en 2013, l'innovation Mistral Dual Vision Spin, qui permet de détecter les matières et les couleurs et ainsi de trier des barquettes en PET à l'intérieur même d'un flux de bouteilles PET.

Pellenc Selective Technologies a ainsi reçu le Trophée de l'Innovation en novembre 2012, décerné par le Club de l'Economie de la Provence. Depuis 3 ans, les partenaires du Club de l'Economie de la Provence décernent chaque année des trophées aux entreprises les plus dynamiques du département. Beaucoup de clients ont hélas baissé leurs investissements ces dernières années, mais le marché reste à fort potentiel. La société dispose d'un parc installé très significatif de plus de 1.000 machines dans le monde.

Le Groupe Countum est un spécialiste du comptage des hydrocarbures de la production à la distribution pour les plus grandes sociétés pétrolières nationales et internationales. Depuis 2009, le groupe réunit les deux sociétés Satam et Meci. Leur complémentarité et leur richesse d'expérience font de ce groupe un partenaire privilégié dans le domaine du comptage des hydrocarbures liquides et gazeux, avec des clients comme GDF-SUEZ, GRDF, Total, Exxon ou encore Shell.

Expert en métrologie des fluides carburants, Satam développe, fabrique, commercialise, maintient et rénove les systèmes de comptage destinés à la chaîne logistique des hydrocarbures. Les groupes de comptage Satam sont fabriqués en France et sont utilisés dans les dépôts pétroliers, sur les camions citernes et les avitailleurs pour les opérations de chargement, déchargements, transferts, mélange et additivation.

Satam est également fournisseur de solutions clé en main pour dépôts pétroliers, incluant la supervision de l'installation complète. La société dispose d'un large réseau de distribution assurant une présence de l'entreprise dans 55 pays.

Leader en qualité sur le marché français des solutions de comptage transactionnel dans le secteur du gaz, Meci est positionnée sur 3 activités :

- la conception de produits : calculateur de comptage transactionnel liquide, enregistreurs de données, densimètres,...

- l'offre de solutions : applications produits (logiciels), études, conception et réalisation de systèmes, rénovation, optimisation d'installations de comptage existantes, engineering

## EN BREF

**Date de création : 2008**

**Activité : comptage d'hydrocarbure**

**CA 2013 : 18,5 M€**

**Effectif : 130**

**@ : [www.satam.eu](http://www.satam.eu) et [www.meci.fr](http://www.meci.fr)**

**Montant investi : 1,55 M€**

- la prestation de services : interventions, SAV, métrologie légale, support technique,...

La société a lancé en 2011 un nouveau calculateur électronique de dernière génération avec écran tactile, qui intègre les applicatifs métiers développés par Meci. Elle dispose d'un réseau international de 16 agents et distributeurs présents dans 15 pays. 86% des ventes sont réalisées en Europe, avec une forte implantation sur le marché français. Elle est très présente aussi en Afrique et au Moyen-Orient.

Le groupe a subi le ralentissement du secteur pétrolier et industriel. Un nouveau management a été mis en place pour restructurer et redresser les marges suite à des années de stagnation du secteur et de baisse de rentabilité.

L'année 2013 a été marquée par de beaux succès commerciaux, avec de gros contrats à l'international en partenariat avec de grands groupes industriels. Les marges sont en net redressement, sur un marché stable, mais où la reconnaissance de la marque bien installée est un atout.







#### EN BREF

**Date de création :** 1984  
**Activité :** solutions de programmation  
**CA 2013 :** 8,7 M€  
**Effectif :** 90  
**@ :** [www.solem.fr](http://www.solem.fr)  
**Montant investi :** 0,62 M€

Depuis 1984, Solem conçoit des solutions électroniques « tout-en-un » qui intègrent équipements, logiciels et interface. Solem s'est d'abord développé en créant des programmeurs d'arrosage automatique (hybrides, électroniques). L'engagement dans la recherche et l'innovation a permis à Solem de se diversifier ensuite dans d'autres marchés porteurs. Aujourd'hui, Solem est présent sur 4 secteurs différents :



- l'irrigation : avec plus de 4 millions de programmeurs fabriqués depuis plus de 25 ans, Solem propose une gamme complète de programmeurs destinés aux particuliers, collectivités et professionnels qui souhaitent automatiser et optimiser la gestion de l'eau.
- la téléassistance : face au vieillissement croissant de la population et à l'émergence de solutions qui visent à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes, SOLEM a développé plusieurs dispositifs de téléassistance fixes à domicile.
- la télégestion : SOLEM propose différentes solutions permettant aux collaborateurs itinérants de rester en contact avec leur centre de gestion informatique pour transférer leurs données terrain.

## DISTRIBUTION SPECIALISEE

# CARVEN

Turenne Investissement a investi dans la holding du groupe Carven, pour l'accompagner dans l'acquisition de la société SAS Carven, propriétaire de la marque de prêt-à-porter Carven. Depuis sa création en 1945 par Madame Carmen de Tommaso, la maison Carven offre une vision démocratique et parisienne de la mode. Madame Carven était la première à offrir un « luxe accessible ».



En 2010, Guillaume Henry prend la direction artistique de la maison et en 2011, il signe sa première collection homme pour l'été 2012. Il apporte un nouveau souffle à « la fille Carven » et relance la marque en lui donnant un esprit frais, vif et élégant. Les défilés de la collection femme Automne-Hiver 2013 au Couvent des Cordeliers à Saint-Germain-des-Prés puis Printemps-Eté 2013 et Automne-Hiver 2013-2014 au Grand Palais, connaissent un succès foudroyant.

Après l'ouverture en 2011 de la première boutique parisienne rue Saint-Sulpice dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, ainsi que

### EN BREF

**Date de création : 1945**

**Activité : prêt-à-porter**

**CA 2013 : 31,3 M€**

**Effectif : 111**

**@ : [www.carven.fr](http://www.carven.fr)**

**Montant investi : 1.35 M€**

l'inauguration de deux nouvelles boutiques internationales, à Hong-Kong et à Taipei, la maison de couture a ouvert une deuxième boutique début 2013. Ce sont 120 m<sup>2</sup> au 13 bis rue de Grenelle dans lesquels on peut découvrir la nouvelle collection de robes et costumes aux coupes élégantes et structurées. Aujourd'hui, la griffe est présente dans plus de 55 pays et distribuée dans plus de 650 points de vente. Carven a également lancé récemment son e-shop, permettant de commander la totalité de la collection en ligne ainsi qu'un premier magasin à New York.



Aujourd'hui, la maison Carven continue d'offrir un prêt-à-porter inspiré et accessible. Le chiffre d'affaires devrait progresser de plus de 30% en 2014 avec un développement marqué à l'international (la France ne représente que 15% de l'activité totale).



#### EN BREF

**Date de création :** 1986

**Activité :** produits chimiques spécialisés

**CA 2013 :** 49 M€

**Effectif :** 90

**@ :** [www.quadrimex.com](http://www.quadrimex.com)

**Montant investi :** 0,62 M€

La société Quadrimex est spécialisée dans la distribution de produits chimiques de spécialité, de fondants routiers et de solutions spécifiques de déshydratation. Elle se positionne sur les métiers suivants :

- le traitement des eaux : Quadrimex propose toute une gamme de produits et de prestations dans les domaines du traitement d'eau et de biofiltration.

- viabilité hivernale : grâce à une gamme de produits et services adaptés, un réseau logistique spécialisé et une équipe de professionnels, Quadrimex est un acteur majeur des fondants routiers et des déverglaçant ; Quadrimex est par ailleurs le deuxième fournisseur français des produits de déneigement.



- spécialités chimiques : grâce à une intégration des compétences techniques et industrielles ainsi qu'une présence commerciale forte, Quadrimex est un des leaders européens de la production, distribution et valorisation de spécialités chimiques : produits sulfurés, sel en pastille et produits déshydratants.

Quadrimex emploie une quarantaine d'expert métiers, dont plusieurs ingénieurs chimistes. Le Groupe est présent dans les



pays de l'Union Européenne, sur le continent américain et au Moyen-Orient.

Deuxième fournisseur national de sel de déneigement, avec 20% de part de marché, Quadrimex a pris en juin 2012 une participation de 25% dans la Société des Salins de l'Aude, qui exploite les salines de Gruissan. La société est ainsi devenue le distributeur exclusif des 15 000 tonnes de sel de Gruissan. Cette participation lui permet de distribuer son propre sel et diminuer ses importations, mais aussi de relancer l'activité salicole des salins de Gruissan qui étaient à l'arrêt depuis 2006.

Quadrimex distribue chaque année entre 200 000 et 500 000 tonnes de sel selon les années, la société étant très dépendante de la météo.



#### EN BREF

**Date de création :** 1995

**Activité :** caves à vin

**CA 2012 :** 43,8 M€

**Effectif :** 40

**@ :** [www.lasommeliere.com](http://www.lasommeliere.com) et  
[www.climadiff.com](http://www.climadiff.com)

**Montant investi :** 0,4 M€

A l'occasion du rapprochement entre La Sommelière International et Climadiff en décembre 2011, Turenne Investissement a apporté ses titres à Frio, holding de tête du nouveau Groupe.

Créée en 1995, La Sommelière conçoit et distribue des caves à vin et du matériel frigorifique. Acteur majeur du marché



européen, la société propose aux professionnels et aux particuliers des caves

à vin nées de l'innovation technologique et du savoir-faire dans la gestion du froid et d'une connaissance parfaite du monde du vin. Les caves à vin répondent au niveau d'exigence le plus élevé et offre des solutions innovantes pour la conservation et le vieillissement du vin.

La société dispose d'une véritable notoriété auprès des professionnels et est aujourd'hui le leader des caves à vin en France dans l'univers des restaurants, cafés et hôtels.

La Sommelière exporte ses produits en Europe, aux Etats-Unis, en Afrique et en Asie.

Les titres de la société ont été cédés en avril 2014.



Fondée en 2001, la société ALVENE, basée à Doullens en Picardie et disposant d'une antenne commerciale en Ile de France, occupe une position de leader national dans la fabrication et la commercialisation de hottes et de plafonds filtrants à destination



des grandes cuisines professionnelles. La société évolue sur un marché de niche où elle occupe une position de leader national.

Elle a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de l'ordre de 13 M€.

A l'occasion du SHIRHA 2013 (le rendez-vous mondial restauration et hôtellerie), ALVENE a présenté ses dernières

**Date de création : 2001**  
**Activité : ventilation des cuisines professionnelles**  
**CA 2013 : 13 M€**  
**Effectif : 47**  
**@ : [www.alvene.com](http://www.alvene.com)**  
**Montant investi : 0,8 M€**

nouveautés qui démontrent un fort potentiel innovant et une réelle anticipation sur les besoins du marché.

Par exemple « ISOTECH », un plafond filtrant fermé destiné aux cuisines à fort dégagement de graisses et de vapeurs et aux cuisines collectives.

Ou encore « PYRAL R » un caisson de ventilation convenant parfaitement à l'extraction des cuisines professionnelles et au désenfumage des locaux. Il est équipé de pales de turbine à réaction et d'un bac de dégraissage intégré avec purge.

La société va poursuivre son développement en 2013 et entamer une diversification de ses débouchés en proposant ses produits à des intervenants présents sur le marché du CVC (Chauffage / Ventilation / Climatisation).

## SERVICES EXTERNALISES

The logo for Dromadaire, featuring the word "Dromadaire" in a white, sans-serif font on a blue rectangular background. The letter 'o' in "Dromadaire" is stylized with a yellow and orange gradient.

Dromadaire.com est le numéro un mondial des cartes de vœux virtuelles. Avec plus de 8 millions de visiteurs uniques par mois, Dromadaire.com se place largement en tête du marché en France.

Dromadaire.com propose 3 gammes de produits :

- les cartes virtuelles : le cœur de métier de la société, ces « dromacartes » se déclinent en quelques 300 thèmes qui accompagnent les internautes dans tous les moments de leur vie (mariage, naissance, anniversaire).

- les cartes papier : avec Dromapost, les internautes peuvent envoyer des cartes papier directement depuis leur ordinateur. L'utilisateur choisit parmi plusieurs centaines de modèles personnalisables, du plus classique au plus amusant. L'internaute peut insérer ses photos et son message dans

### EN BREF

**Date de création :** 1998

**Activité :** cartes de vœux virtuelles

**CA 2013 :** 1,8 M€

**Effectif :** 18

**@ :** [www.dromadaire.com](http://www.dromadaire.com)

**Montant investi :** 1,3 M€

le modèle choisi. La carte est livrée par la Poste le lendemain directement chez le destinataire ou à une date choisie.

- les cadeaux photos : nouveauté de l'année, Dromadaire.com propose des objets personnalisables avec une photo : poster, cadre photo, coque iPhone, mug, puzzle...

Depuis sa création il y a plus de 10 ans, ce sont plus de 300 millions de « dromacartes » qui ont été envoyées.





Globe Groupe est un des acteurs majeurs du street marketing et de la vente terrain : événementiel grand public (distribution d'échantillons de produits de marques), *road shows* (tournées événementielles dans des villes françaises pour des marques comme Renault ou La Vache qui Rit) et diffusion de presse gratuite.

Globe Groupe conseille, imagine, produit et réalise, en proposant des concepts toujours innovants. Ses clients sont les grands groupes de communication et de la distribution, les grandes marques, la presse gratuite ou les grands hebdomadaires.



Globe Groupe vient de racheter Elite Promotion, une agence allemande. Cette

#### EN BREF

**Date de création :** 2002  
**Activité :** marketing terrain  
**CA 2013 :** 30 M€  
**Effectif :** 41  
**@ :** [www.globe-groupe.com](http://www.globe-groupe.com)  
**Montant investi :** 1,5 M€

acquisition permet à l'agence intégrée hors média d'entamer son implantation européenne, conformément à la stratégie d'internationalisation de son dirigeant Jérémy Dahan. Son objectif est dans un premier temps d'accroître les revenus de cette nouvelle filiale afin de tirer parti du marché local, en s'appuyant sur un portefeuille clients comptant déjà plusieurs références de qualité.

Depuis sa création en 2004, l'agence Elite Promotion connaît une croissance annuelle moyenne de son CA de 20% par an. L'agence, basée à Francfort, s'appuie sur une quinzaine de collaborateurs et génère aujourd'hui 3 M€ de CA. Elite Promotion compte parmi ses clients : Adidas, Müller, Danone, Smart, groupe Fiat, groupe Coty...

Fort de 30 M€ de revenus en 2013, Globe Groupe maintient des objectifs de croissance élevés pour 2014, qui pourraient notamment s'appuyer sur d'autres croissances externes.

**EN BREF****Date de création : 1984****Activité : infographie****CA 2013 : 6,5 M€ (estimé)****Effectif : 50****@ : [www.ide.fr](http://www.ide.fr)****Montant investi : 0,69 M€**

Créée en 1984, Idé compte aujourd'hui une cinquantaine de collaborateurs : chefs de projet, rédacteurs en chef, journalistes, directeurs artistiques, infographistes 2D, infographistes 3D, flasheurs, cartographes.

La complémentarité des talents et des compétences permet de traiter des problématiques aussi variées que la cartographie, la santé, l'économie, l'industrie, le développement durable sous différentes formes : illustrations, graphiques, 3D, animation flash, cartes.

L'agence dispose d'une base de données micro et macro-économiques constituée depuis plus de 20 ans (données macro-économiques par pays et données boursières). Son savoir-faire en cartographie lui permet d'envisager tout type de réalisation.



Lors des Municipales 2014, l'agence Idé a proposé aux médias une offre complète en matière d'infographies et de fourniture de résultats en direct. Au programme : pages spéciales clés en main et infographies

explicatives, cartes des résultats et analyse du vote pour la presse écrite, modules HTML 5 pour les sites médias.

Forte de son expérience, l'agence Idé, les journalistes de sa rédaction, ses graphistes et développeurs, travaillent à la fourniture de contenus pour la presse écrite et les sites Internet. Au programme : des pages spéciales, des infographies pédagogiques pour expliquer le vote, le scrutin mais aussi le rôle des maires, des communes, des agglomérations. Des infographies politiques sur les grandes batailles dans les principales villes, et enfin les résultats lors des deux soirées électorales et les cartes d'analyse du vote.

Pour le web, l'agence Idé propose un dispositif spécial pensé pour les sites internet et les tablettes avec un module de résultats en direct lors des deux tours, commune par commune, mais également les résultats du précédent scrutin en 2008.

Relié au ministère de l'Intérieur, Idé est leader dans la fourniture de résultats en direct lors de chaque élection (dernières présidentielle, législatives, cantonales, européennes, présidentielle américaine, etc.).

L'Agence Idé proposera d'autres packs spéciaux en 2014 notamment pour les Jeux Olympiques d'hiver, les élections européennes, la Coupe du monde de football ou encore le Tour de France.



La société Mediastay connecte ses clients à plus de 25 millions d'utilisateurs au travers de sa plate-forme de jeux Games Passport. Grâce à des partenariats stratégiques avec les plus grandes sociétés de production de divertissement dans le monde, Games Passport propose à ses membres une grande variété de jeux à fort potentiel.

L'accès à la plate-forme est totalement gratuit et financé par la publicité. Ses clients sont des entreprises reconnues et à fort potentiel de développement telles que Groupon, Meetic, Ebay, La Française des

#### EN BREF

**Date de création :** 2000  
**Activité :** plate-forme Internet  
**CA 2013 :** 9,3 M€  
**Effectif :** 45  
**@ :** [www.mediastay.com](http://www.mediastay.com)  
**Montant investi :** 3,5 M€

Jeux, TF1 ou encore MSN. La société a également développé des sites de loterie en ligne et une série d'outils publicitaires permettant une diffusion de tous les formats utilisés sur le marché avec une garantie pour les annonceurs d'atteindre leurs objectifs.

Faisant face à une contraction de son activité depuis 2012, la société engage une restructuration profonde de sa structure.





Créateur de solutions logistiques

Créé en 2002 à Anzin près de Valenciennes, par Franck Grimonprez, Log'S (ex-Logistique Grimonprez) s'est érigé en géant de la logistique au nord de Paris, exploitant, sur 18 sites en France, 500 000 mètres carrés d'entrepôts, dont près de la moitié en propre.



La société va créer, à Lauwin-Planque, près de Douai, un entrepôt de 30.000 mètres carrés, extensible à 36.000 mètres carrés. Log's va y gérer la logistique d'Electro Dépôt, l'enseigne discount du groupe HTM. Log'S, dont le chiffre d'affaires est passé de 46 à 50 millions d'euros entre 2012 et 2013 - atteignant les 500 salariés - vise une croissance de 20 % cette année.

Travaillant au départ essentiellement pour les industries automobile et textile, la société a su coller à l'explosion, ces vingt dernières années, de la distribution et plus récemment de l'e-commerce. La métropole lilloise, berceau de la vente à distance, concentre ainsi les sièges sociaux de la quinzaine de sociétés de distribution du groupe Mulliez, de Leroy Merlin à Boulanger en passant par Kiabi, Norauto ou Decathlon qui se sont déployées tous azimuts, en France comme à l'étranger.

Avec ses 3 divisions, e-commerce, retail, et services & industries, le logisticien fait aussi

#### EN BREF

**Date de création :** 2005

**Activité :** logistique

**CA 2013 :** 45 M€

**Effectif :** 500

**@ :** [www.logistique-grimonprez.com](http://www.logistique-grimonprez.com)

**Montant investi :** 1,0 M€

bien de la préparation de commandes pour Vertbaudet ou Auchan.fr, que la gestion des conteneurs de La Redoute arrivant sur Flag, sa plate-forme au bord du canal d'Anzin, près de Valenciennes. Celle-ci est aussi dotée d'un embranchement sur le réseau ferroviaire, d'un port sec desservant les principaux ports d'Europe du Nord.

Côté prestations, Log'S peut aussi, très en amont de la logistique, achever des produits industriels : poser des joints de portes de voiture avant que celles-ci ne soient assemblées, ou encore assurer toute la logistique in situ d'un client comme Bridgestone à Béthune, cela depuis dix ans. « Nous trouvons des solutions pour chaque client », explique Franck Grimonprez, pour qui « la logistique est aujourd'hui le maillon nécessaire pour accompagner l'évolution à la fois du monde industriel et du commerce dans ses mutations ».

En créant récemment D4PL, son département de service de logistique globale, le logisticien va encore plus loin avec une offre qui, couplée à du transport, organise tout pour le client, depuis la prise en charge d'un camion complet, jusqu'à la livraison du colis dans un point-relais ou chez le consommateur final en passant par de la palette ou de la demi-palette.

Pour suivre ses clients à l'international, Log'S a par ailleurs fait une récente levée de fonds de 8,4 M€, avec un nouveau tour de table, la famille Grimonprez restant actionnaire à 78 %.

## INDUSTRIE INNOVANTE

*Le Kap Verre*



Turenne Investissement a participé en mars 2012 à la transmission du groupe Le Kap Verre, créé en 1996 par Messieurs Lemeunier et Kap, à l'un des fondateurs et à Monsieur Thierry Gautier, PDG de la société lilloise Cevino Glass. Le groupe Le Kap est un spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage à destination des particuliers, des professionnels, notamment les artisans poseurs, et les industriels.

Un mois après, en avril 2012, Cevino Glass a repris les Miroiteries Dubrulle, également présente dans les métiers du verre plat. Monsieur Thierry Gautier a déclaré à cette occasion : « *Soucieux de préserver tous les atouts de Miroiteries Dubrulle qui ont fait la réussite de l'entreprise, nous serons*

### EN BREF

**Date de création :** 1996

**Activité :** transformation du verre plat

**CA 2013 :** 18 M€

**Effectif :** n.c.

**@ :** [www.lekapverre.fr](http://www.lekapverre.fr) et

[www.miroiteriesdubrulle.com](http://www.miroiteriesdubrulle.com)

**Montant investi :** 0,76 M€

*également attentifs à cultiver un fort esprit groupe et une volonté de développement sur l'ensemble du nord de la France ».*

Cette nouvelle reprise permet de créer un nouveau groupe leader du nord de la France dans le domaine de la transformation du verre plat et de la pose de vitrage, avec près de 10 sites d'exploitations en Picardie, Haute-Normandie, sur le littoral boulonnais et dunkerquois et désormais en métropole lilloise.





En 2012, Turenne Investissement et Turenne Hôtellerie (géré par Turenne Capital), accompagnés par FSI Régions, ont procédé à l'acquisition du fonds de commerce et des murs de l'hôtel **Novotel Nancy Ouest**, établissement 4 étoiles membre du Groupe Accor.



L'acquisition auprès du groupe ACCOR en décembre 2012 a été réalisée dans le cadre

## EN BREF

**Date de création : 1974**

**Activité : hôtellerie**

**CA 2013 : 4 M€**

**Effectif : 43**

**@ : [www.turenne-hotellerie.com](http://www.turenne-hotellerie.com) et [www.accorhotels.com](http://www.accorhotels.com)**

**Montant investi : 0,94 M€**

d'un contrat de management qui inclut notamment la réalisation d'importants travaux de rénovation (rénovation de toutes les chambres, salles de réunions, restaurants et parties communes). Ces travaux sont financés par un crédit-bail immobilier et une dette moyen terme.

Cet hôtel 4 étoiles, se situe à 5 km du centre-ville de Nancy, à proximité des principaux axes routiers. Idéalement situé lors d'un voyage d'affaires ou de loisirs, cet hôtel propose 119 chambres confortables, une jolie terrasse et une piscine extérieure.

L'hôtel dispose aussi de 400 m<sup>2</sup> d'espaces modulables pour les réunions de travail ou de famille, d'un restaurant d'un bar.

The logo for the Mercure brand, featuring a stylized 'M' in a dark red color above the word 'Mercure' in a white, sans-serif font, all contained within a dark red rectangular box.

L'hôtel **Mercure Metz Centre** est un hôtel restaurant 4 étoiles de 112 chambres.

L'acquisition auprès du groupe ACCOR en décembre 2013 a été réalisée dans le cadre d'un contrat de management qui inclut notamment la réalisation d'importants travaux de rénovation : rénovation complète de l'établissement avec une première tranche de travaux (chambres et salles de bains) qui a débuté en mars 2014. Ces travaux sont financés par un crédit-bail immobilier et une dette moyen terme.

L'hôtel bénéficie d'un bon emplacement dans le centre de Metz. Tout proche de la gare et situé respectivement à 4 et 5 km du Technopôle (450 entreprises, 4 000 salariés) et du Parc des Expositions de Metz Métropole (55 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition, auditorium de 605 places, salles modulables de 1 145 places, espace de restauration de 600 couverts et parking de 5 000 places), il séduit une clientèle « Individuels Affaires ».



De plus, se trouvant en plein cœur du Metz historique (à quelques pas du Centre

**Date de création :**

**Activité :** hôtellerie

**CA 2013 :** 2,7 M€

**Effectif :** n.c

**@ :** [www.turenne-hotellerie.com](http://www.turenne-hotellerie.com) et [www.accorhotels.com](http://www.accorhotels.com)

**Montant investi :** 0,90 M€

Pompidou, du Musée de la Cour d'Or, de la Cathédrale Saint Etienne et de l'Arsenal), il est également adapté à une clientèle familiale ou touristique.

L'activité du Mercure Metz Centre est répartie entre 2 pôles :

1- L'hôtel (64 % du CA)

Il est composé d'un total de 112 chambres climatisées. De plus, l'hôtel dispose de trois salles de conférence modulables pour les séminaires d'entreprises ou les réunions professionnelles avec une capacité d'accueil maximale de 240 personnes.

2- Le restaurant (36 % du CA)

L'hôtel dispose d'un restaurant d'une capacité de 55 couverts, le « Ô 29 » qui propose une cuisine française traditionnelle dans une carte de qualité définie par Accor. Le restaurant dispose d'une entrée individuelle, ce qui pourrait permettre de le mettre en location gérance.

Concernant les séminaires, le chef dispose de beaucoup de flexibilité pour établir les menus et les buffets. L'hôtel dispose aussi d'un bar, « l'Atelier des Vins » qui offre un vaste choix de grands vins.

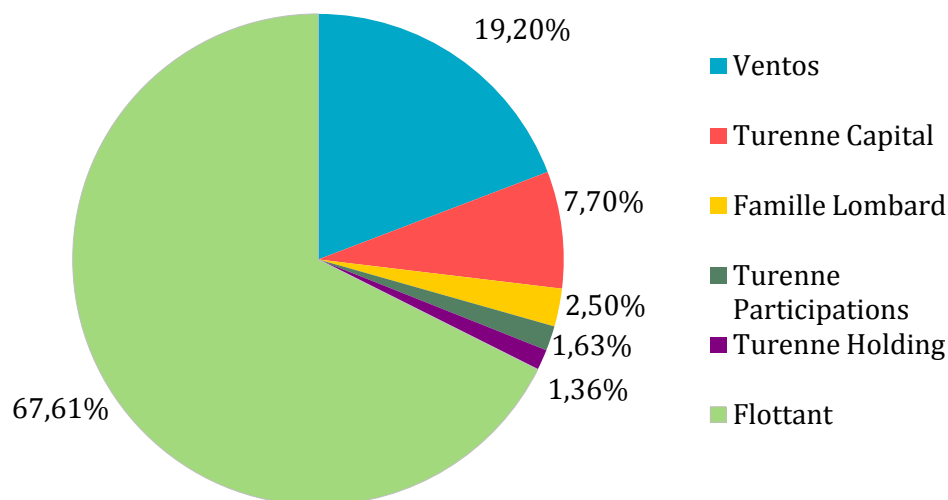
# CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Marché : Alternext

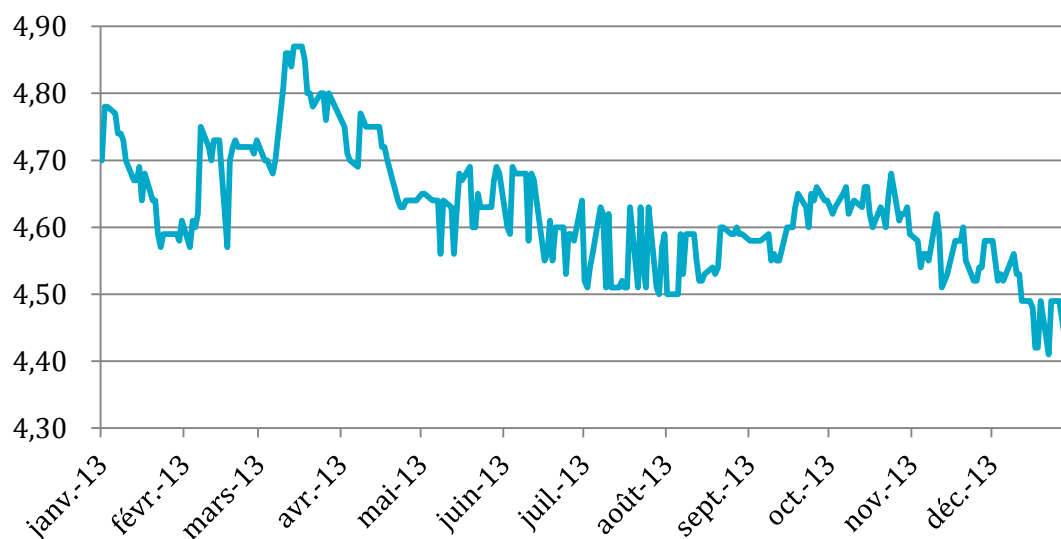
Code ISIN : FR0010395681

Nombre de titres : 4 166 466

## Répartition du capital



## Evolution du cours de bourse du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013





# RAPPORT DE LA GERANCE

## **RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 19 JUIN 2014**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de l'activité, de la situation et des perspectives de votre Société ;
- de vous présenter les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui sont soumis à votre approbation ;

Parmi les documents mis à votre disposition, le document d'Assemblée Générale inclut, avec le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation, les différents rapports qui doivent vous être présentés :

- le présent rapport de la Gérance sur la gestion de la Société,
- le rapport de votre Conseil de Surveillance,
- les rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Nous développerons dans les lignes qui suivent les principales données financières, l'évolution de nos activités et leurs perspectives, ainsi que la présentation des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

### **1- Les principales données financières de l'exercice 2013**

Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille au cours de l'année 2013, dont voici les éléments marquants :

- un actif net réévalué (ANR) de 8,07 € par action ;
- trois nouveaux investissements réalisés au cours de l'exercice (Alvène, Hôtel Mercure Metz Centre et Financière Logistique Grimonprez)
- une cession (SIL) avec une plus-value de 230 K€ ;
- des plus-values latentes de plus de 6,5 M€ pour deux sociétés dont l'essentiel pourrait être réalisé au cours du premier semestre 2014 ;
- une trésorerie de 8,01 M€ permettant de poursuivre la stratégie ambitieuse et sélective d'acquisitions et toujours aucune dette financière.

### **2- Situation de la société et perspectives d'avenir**

### ➤ **Hausse de la valeur des actifs en portefeuille**

L'actif net réévalué (ANR) au 31 décembre 2013 (part des commanditaires) s'élève à 33,64 millions d'euros, soit 8,07 € par action, contre 8,78 € par action au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, l'actif de Turenne Investissement est composé de :

- Actifs financiers (18 sociétés et 1 FCPR) : 25,63 M€, soit 76 % du portefeuille ;
- Disponibilités et valeurs mobilières de placement : 8,01 M€ placés dans des fonds monétaires et obligataires, soit 24 % du portefeuille.

### ➤ **Poursuite des investissements ciblés et de l'accompagnement des sociétés en portefeuille**

Au cours de l'année 2013, Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille.

Trois nouveaux investissements :

- Le groupe a accompagné les dirigeants de la société Alvène dans la reconstitution de son actionariat, et a investi 0,8 million d'euros dans l'opération de transmission. La société Alvène est le leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour les grandes cuisines professionnelles (12 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012).
- Turenne Investissement a également procédé, avec Turenne Capital, à l'acquisition du fonds de commerce et des murs de l'Hôtel Mercure Metz Centre, conformément à sa stratégie d'investissement dans le domaine hôtelier. L'acquisition de cet établissement 4 étoiles (112 chambres) auprès du groupe Accor est réalisée dans le cadre d'un contrat de management.
- Enfin, Turenne Investissement a pris une participation dans Financière Logistique Grimonprez, maison-mère de Log-S, créateur de solutions logistiques dédiées aux secteurs en croissance de l'e-commerce et de la distribution.

### ➤ **Poursuite des cessions des sociétés les plus matures du portefeuille**

En parallèle, afin de poursuivre sa politique d'externalisation de la valeur créée sur ses participations Turenne Investissement a cédé ses parts au capital de la société SIL, expert en solutions logistique. Cette opération a permis de réaliser une plus-value de 230.000 €.

### ➤ **Le portefeuille au 31 décembre 2013 est constitué de 18 sociétés de croissance sur des secteurs porteurs et 1 FCPR :**

#### Santé :

- Aston Medical, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- Menix (Dedienne Santé, Serf et Tekka), nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka ;
- Clinidev, hospitalisation à domicile ;



- FCPR Capital Santé I, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;

#### Développement durable :

- Pellenc Selective Technologies, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- Countum, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Meci ;
- Solem, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;

#### Services externalisés :

- Dromadaire, leader français de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- Globe Diffusion, spécialiste du marketing terrain ;
- Idé Groupe, leader français des services d'infographie à destination des medias papiers et électroniques ;
- Mediastay, leader européen du « performance marketing » ;
- Financière Logistique Grimonprez (Log-S), spécialiste des solutions logistiques e-commerce et distribution ;

#### Distribution spécialisée :

- Carven, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- Alvène : leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour cuisine.
- La Sommelière Internationale (Frio), distributeur de caves à vin ;
- Quadrimex, distributeur de produits chimiques de spécialité ;

#### Industrie innovante :

- Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle), spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;

#### Hôtellerie :

- Novotel Nancy Ouest, établissement 4 étoiles membre du Groupe Accor ;
- Mercure Metz centre, établissement 4 étoiles membre du Groupe Accor.

Vous trouverez en **Annexe 1** les informations requises par les articles L 233-6 et L 233-7 du Code de Commerce, concernant les passages de seuil définis par l'article L 247-1 du même code.

#### ➤ Règles de co-investissements :

Les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement, aux cotés des fonds gérés par Turenne Capital Partenaires, sont fonction de la nature des investissements et des contraintes d'investissements des différents véhicules. Turenne Investissement a également la possibilité d'investir seul sans co-investissement.

### **2-1 Autres événements importants survenus en 2013**

Néant

## **2-2 Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2013**

La société Menix a été cédée en avril 2014 pour un montant net de 9,3 M€, soit une plus-value de 6,4 M€ pour Turenne Investissement qui avait investi 2,9 M€ dans cette société (ce qui représente un multiple de 3,3 sur 5 ans  $\frac{1}{2}$  et un TRI de l'ordre de 26%).

Afin de continuer à accompagner cette société dans son développement, Turenne Investissement a réinvestit 4,2 M€ dans le LBO secondaire.

Une deuxième opération de sortie a été réalisée en mars 2014 avec la sortie de FRIO (La Sommelière Internationale) pour un montant de 0,4 M€.

## **2-3 Perspectives de développement**

En 2014, Turenne Investissement compte profiter de ses 8 millions de trésorerie disponible pour continuer à accompagner le développement d'entreprises de croissance tout en renforçant son portefeuille de participations.

Turenne Investissement va continuer, en fonction des opportunités, à céder des participations. Ces opérations devraient permettre de réaliser de nouvelles plus-values. Les revalorisations cumulées pour deux participations représentent ainsi plus de 6,5 millions d'euros de plus-values latentes. La société se fixe comme objectif de les externaliser au cours du premier semestre 2014.

## **2-4 Prévisions ou estimations de bénéfice**

Compte tenu de la nature de ses activités, et de la forte dépendance de ses résultats au rythme et au montant des cessions de participations effectuées, la Société n'envisage pas de faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

## **2-5 Politique de communication financière**

La Société publie un avis financier et un communiqué de presse sur l'évolution de l'Actif Net Réévalué chaque trimestre. Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Elle effectue une communication plus complète à l'occasion des clôtures semestrielles et organise également une réunion d'information par an ouverte aux analystes et investisseurs ainsi qu'à la presse.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la Société sont diffusées sur son site Internet : [www.turenne-investissement.com](http://www.turenne-investissement.com).

## **2-6 Activités de la société en matière de recherche et développement**

Turenne Investissement n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

## **3- Informations financières**

### **3-1 Bilan**

Le total du bilan au 31 décembre 2013 s'élève à 26 913 385 €.

L'Actif du bilan comprend 17 748 147 € de titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP), 521 833 € de créances rattachées, 413 931 € d'autres titres, 36 022 € d'autres immobilisations financières, 717 387 € de créances, 6 245 638 € de valeurs mobilières de placement, 1 125 470 € de disponibilités et 42 605 € de charges constatées d'avance.

Le passif du bilan se compose de 26 481 147 € de capitaux propres et de 248 868 € de dettes fournisseurs, autres dettes et comptes rattachés.

Les dettes fournisseurs sont à moins de 30 jours.

Dettes échues	0€
Dettes à échoir inférieures à 30 jours	248 868 €
<b>Total des dettes fournisseurs au 31 décembre</b>	<b>248 868 €</b>

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ni aux méthodes comptables.

### 3-2 Compte de résultat

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires en 2012.

Suite aux cessions de participations et aux différentes provisions comptabilisées au cours de l'année 2013, le **résultat net** (part des minoritaires) de Turenne Investissement ressort à - **2 968 825 €** à comparer à un bénéfice de 7 481 € pour l'exercice 2012. Ce résultat correspond au montant des plus-values réalisées, déduction faite des charges d'exploitation (dont l'amortissement des frais d'établissement) et des charges financières (provisions) supportées sur l'année. Les frais généraux de l'exercice sont en baisse sur l'ensemble de l'exercice dans un contexte de maîtrise des charges externes

Les produits financiers d'un montant de **364 348 €** sont composés des intérêts des obligations et des avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille ainsi que des plus-values générées par les placements de trésorerie.

Les charges financières d'un montant de **2 307 317 €** correspondent aux provisions comptabilisées pour la dépréciation des titres des sociétés Countum, HPE, Mediastay Holding, Aston Medical, Frio, Augustine Animations et du FCPR Capital Santé I ainsi que des intérêts courus sur les titres CENA, Countum et Mediastay Holding.

Ces charges comprennent également l'écart de conversion du séquestre en dollars de Capsule pour un montant de 31 501 €.

On notera que la règlementation comptable n'autorise, à ce jour, que la comptabilisation des provisions sur titres, pas celle des plus-values latentes.

Le résultat exceptionnel s'élève à - **123 114 €**, il provient principalement de la cession des actions SIL (plus-value de 230 201€) et Mediastay Holding (moins-value de 289 975 €).

Le résultat net se décompose en :

en €	2013	2012
Résultat des opérations en revenus	- 2 845 711 €	- 4 083 169 €
Résultat des opérations en capital	- 123 114 €	4 090 649 €
en €	2013	2012
Produits exceptionnels	1 239 529 €	7 719 041 €
Charges exceptionnelles	1 362 643 €	3 628 392 €
Résultat exceptionnel	- 123 114 €	4 090 649 €
<b>Résultat Net</b>	<b>- 2 968 825 €</b>	<b>7 481 €</b>

Compte tenu du report déficitaire antérieur, il ne sera pas proposé de dividende au titre de l'exercice 2013 lors de la prochaine Assemblée Générale de Turenne Investissement.

#### 4- Evolution du cours de Bourse

##### 4-1 Evolution du nombre d'actions

Turenne Investissement est cotée sur le marché Alternext d'Euronext depuis le 5 décembre 2006. Le capital social de Turenne Investissement s'élève depuis le 18 décembre 2012 à 10 416 165,00 €, il est divisé en 4 166 466 actions de 2,50 € de valeur nominale.

##### 4-2 Evolution du cours de l'action

Le cours de Bourse de Turenne Investissement a baissé de 4,04 % au cours de l'année 2013.

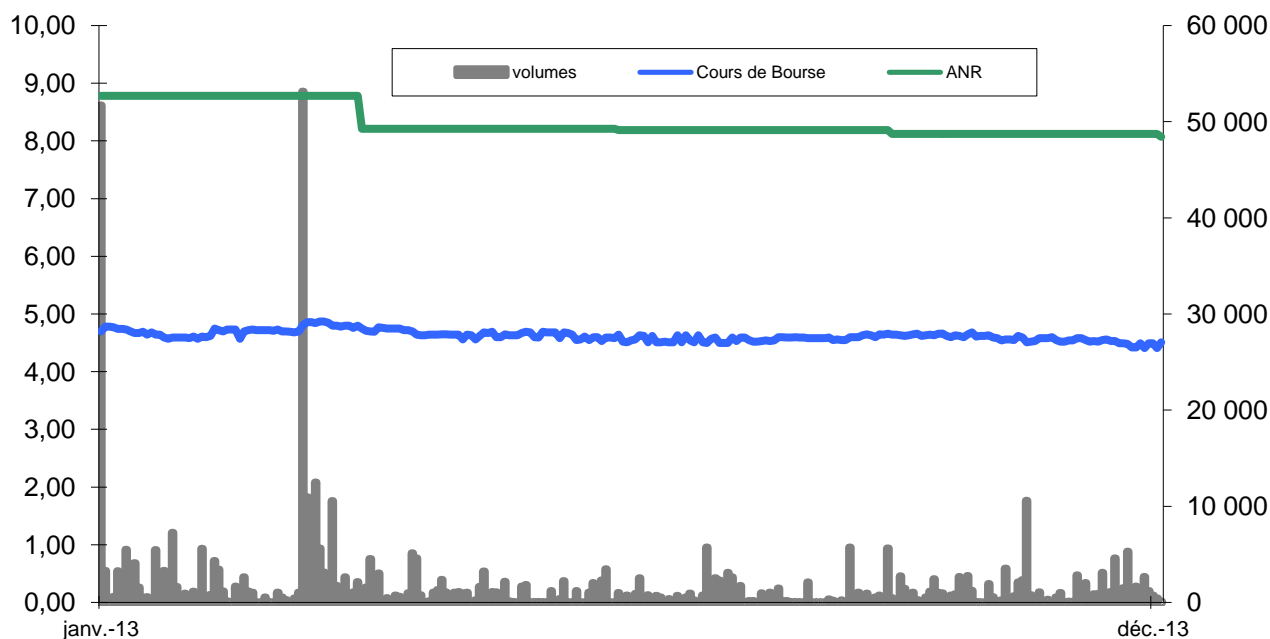
Le cours moyen au cours de l'année 2013 s'établit à 4,62 €, avec un plus haut de 4,87 € atteint le 15 mars 2013, et un plus bas de 4,41 € le 23 décembre 2013.

Le volume moyen des échanges (1 693 titres quotidien) représente 0,04 % du capital. Au total, les transactions ont atteint 428 425 titres au cours de l'année 2013, soit 10,3 % du capital.

Par ailleurs le cours de bourse affiche une décote moyenne par rapport à l'ANR de 44,4 % au cours de l'année 2013.

Evolution du cours des actions Turenne Investissement sur la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 (source Euronext) :

	Le + haut	Le + bas	Quantité
Cours	4,87	4,41	428 425
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	
Cours	4,51 €	4,80 €	



## 5- Actionnariat

### ➤ Franchissement de seuil

En application des articles L. 233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun franchissement de seuil ne nous a été signalé au cours de l'exercice 2013.

### ➤ Actionnariat salariés

En application de l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant l'état de la participation des salariés au capital social, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

## 6- Versement du dividende 2012

L'Assemblée Générale du 4 juin 2013 n'a pas voté le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2012.

## 7- Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a engagé aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

## 8- Affectation des résultats proposés par le Conseil de Surveillance

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se traduit par une perte de 2 968 825 €. Par ailleurs, les reports déficitaires antérieurs s'élèvent à 949 857 €. Ainsi, aucun

dividende statutaire ne sera versé aux Associés Commandités et aucun dividende ne sera versé aux Associés Commanditaires.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été payé au titre de l'exercice 2012.

Aucun dividende statutaire n'a été versé aux associés commandités au titre de l'exercice 2012.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

### **9- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance**

Il est proposé l'attribution d'une somme de 50 000 € à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2014. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013, une enveloppe de jetons de présence de 49 875 € (le montant théorique des jetons de présence fixé pour 2013 était de 52 000 €).

### **10- Conventions réglementées**

Nous vous informons qu'il existe une convention relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce, à savoir :

- Le contrat de co-investissement entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants.

### **11- Organes sociaux et contrôle de la société**

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe III du rapport de la gérance.

Les mandats de quatre membres du Conseil de Surveillance arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2013, il vous est proposé de :

- reconduire dans leurs fonctions, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les mandats de :
  - o Monsieur Christian Toulouse, et
  - o Monsieur Yves Turquin.
- nommer Madame Sabine Roux de Bezieux née le 29 avril 1965 à Lyon, demeurant 42 rue Edouard Nortier – 92200 Neuilly sur Seine.
- nommer Monsieur Michel Cognet, né le 25 avril 1948 à Saint Etienne, demeurant 63 ter rue des Tennerolles – 92210 St Cloud.

### **12- Accroissement des ressources de la société**

Au 31 décembre 2013, les disponibilités de Turenne Investissement se montent à 7 371 108 €, hors intérêts courus sur créances.

Conformément à l'application des articles L 255-129-1 et L 255-129-2, nous vous informons que la Gérance dispose d'une délégation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012 pour effectuer, dans les 26 mois, des augmentations de capital ne pouvant excéder 75 millions d'euros.

### 13- Liquidité du titre

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Depuis octobre 2008, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Ce Contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement européen (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 1er octobre 2008.

Ce Contrat est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) en date du 23 septembre 2008.

Un montant de 300 000 € maximum a été alloué à ce contrat de liquidité lors de sa signature le 13 octobre 2008 ; au 31 décembre 2013, 115 000 € y avaient été affectés.

Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2013 :

- Nombre d'actions : 20 549
- Solde en espèce du compte de liquidité : 37 826 €

Le bilan de ce programme pour l'année 2013 est le suivant :

	quantité	Montant (€)	Prix moyen (€)
Achat	20 401	93 728,82	4,59
Vente	22 198	103 975,52	4,68

Ces transactions se traduisent par un gain de 15 502,69 € pour Turenne Investissement depuis la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.

## **14- Organes d'administration de Direction et de Direction Générale**

### **14-1 Rappel des règles générales de fonctionnement de la Société**

La société Turenne Investissement est une société en commandite par actions. A ce titre, la Société comprend deux catégories d'associés :

- des associés commandités, qui répondent solidairement et indéfiniment du passif social ;
- des associés commanditaires, qui ont la qualité d'actionnaires et dont la responsabilité est limitée au montant de leurs apports. Les associés commanditaires doivent s'abstenir de s'immiscer dans la gestion interne de la Société. Les associés commanditaires élisent un Conseil de surveillance qui exerce le contrôle permanent de la Société.

Compte tenu de l'existence de deux catégories d'associés, les décisions collectives exigent la double consultation des associés commanditaires réunis en assemblée générale et des associés commandités, soit en assemblée, soit par consultation écrite. Les décisions ne sont valablement prises que si elles ont été valablement adoptées par chaque catégorie d'associés, commanditaires d'une part, commandités d'autre part.

Un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la Société sont choisis pour diriger la Société. Le ou les premiers gérants sont désignés statutairement. La nomination ou la révocation des gérants est de la compétence exclusive des associés commandités (article 8.1 des statuts).

Le Gérant dispose pour sa part des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

### **14-2 Gérants, commandités, Conseil de Surveillance et membres de la Direction**

#### **➤ Gérants et commandités**

L'administration de Turenne Investissement est confiée à un gérant, la société TCP Gérance I, dont les associés sont Turenne Holding et François Lombard.

Les associés commandités sont :

- TCP Gérance I, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 9 rue de Téhéran - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 512 RCS Paris.
- Turenne Participations SAS, société par actions simplifiée, au capital de 300 000 € dont le siège social est situé 9 rue de Téhéran - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 009 RCS Paris.





➤ **TCP Gérance I**

TCP Gérance I n'exerce aucun mandat social, autre que celui de Gérant de la Société.

TCP Gérance I a pour objet social :

- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation en qualité de commanditaire dans la Société, et
- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement.

➤ **Turenne Participations SAS**

Turenne Participations SAS a pour Président M. François Lombard, nommé pour une période indéterminée.

Son capital est, à la date d'enregistrement du présent document de base, détenu par Turenne Capital et les membres de l'équipe de gestion.

Turenne Participations SAS a pour objet social :

- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation (en qualité de commanditaire) dans la Société, et
- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement,

Turenne Participations n'exerce aucun mandat social.

➤ **Déclarations relatives aux commandités**

A la connaissance de la Société :

- aucun commandité n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun commandité n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun commandité n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun commandité n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## ➤ Conseil de surveillance

Turenne Investissement s'est doté d'un Conseil de Surveillance, composé de cinq membres.

Les membres en sont les suivants :

- Michel Biégala (Président du Conseil de Surveillance)
- Yves Turquin
- Christian Toulouse
- Philippe Bodson
- Ventos SA représenté par Sandra Pasti

Le Conseil de Surveillance a pour mission d'examiner périodiquement et au moins une fois par an les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit.

Cet examen conduira notamment le Conseil de Surveillance à :

- faire le point sur la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit et plus généralement sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise ;
- vérifier que les questions stratégiques sont convenablement préparées et débattues ;
- évaluer l'efficacité du Conseil de Surveillance dans son ensemble et la contribution effective de ses membres individuels aux travaux de celui-ci ;
- examiner les modalités de fixation et d'attribution des jetons de présence ;
- examiner par ailleurs les candidatures éventuelles à un mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes questions relatives aux droits et obligations des membres du Conseil de Surveillance.

**M. Michel Biégala** est juriste et économiste de formation, diplômé de la Faculté de Droit de Paris (DES, 1962) et de l'INSEAD (MBA, 1963). Il a débuté sa carrière comme analyste financier de la Banque DE NEUFLIZE SCHLUMBERGER (1963/1966).

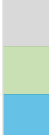
Il rejoint ensuite le Groupe SCHNEIDER en 1967 comme Directeur Général de UFITOUR, holding en charge de la diversification du Groupe dans les secteurs des Loisirs, du tourisme et de l'hôtellerie.

En 1972, il rejoint le Groupe PERRIER pour prendre en charge la création, le développement et la direction des activités internationale. Nommé Président et Directeur Général des filiales aux Etats-Unis et au Brésil, au chiffre d'affaires d'environ 400 M\$, il en a conservé la responsabilité jusqu'en 1981.

A partir de 1982, il a dirigé et développé les activités de capital développement du Groupe 3I. De 1982 à 1992, il a été Vice-Président et Directeur Général de 3I France, et Directeur Général de 3I Continental Europe.

En 1989, il est élu Vice-Président, puis en 1991 Président, de l'AFIC (1991/1993).

En 1993, il rejoint le Groupe MORGAN GRENFELL dont il est nommé Directeur Général de la banque d'affaires (1993/1996) et responsable des fonds d'investissement (1996/1999). Michel Biégala est,



depuis 2000, Gérant de la FINANCIERE FRANKLIN, société de conseils financiers et de participations et administrateur et/ou membre du Conseil de Surveillance de plusieurs sociétés.

**M. Christian Toulouse**, diplômé de l'Essec et de la Wharton School de Philadelphie (MBA), a travaillé chez Davum (groupe Saint Gobain – Pont à Mousson) en 1971 et 1972. Il entre dans l'entreprise familiale Docks de France, début 1973, en devient Vice-Président Directeur Général et Président de la Centrale d'achats et d'enseignes Paridoc et la quitte en août 1996 à l'issue de l'OPA d'Auchan.

En 1997, il prend une participation dans le Furet du Nord avec la fonction de co-Président ; l'entreprise est revendue au groupe Hachette en 2000. Depuis cette date, il exerce des fonctions de conseil, d'administrateur indépendant et de membre de comité d'investissement auprès de gérants de fonds.

**M. Yves Turquin** est diplômé de l'EM Lyon, d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

Après avoir été auditeur financier en Grande-Bretagne et en Allemagne, il a été successivement directeur général puis président du Cabinet Roger Turquin, puis président du groupe international d'audit et de conseil, Interaudit. Lors du rapprochement du Cabinet Turquin, Buthurieux & Associés avec le groupe Mazars, il est devenu associé de Mazars et président de Mazars & Guerard Turquin, jusqu'à son départ en 1998.

Présent dans divers conseils d'administration pour le Medef, il a, notamment, exercé des mandats d'administrateur, au sein du groupe Apicil-Arcil, institutions de retraite et de prévoyance, comme président de la commission financière et du comité d'audit. Il a été président du groupe Ampère et président du groupe Micils, mutuelles santé, jusqu'en 1999.

Il a, par ailleurs, exercé deux mandats comme Conseiller du commerce extérieur de la France et a été président de la commission nationale Europe centrale et orientale.

**M. Philippe Bodson** a obtenu le diplôme d'ingénieur civil (Université de Liège, 1967) ainsi qu'un Master Degree en Business Administration (MBA, 1969) à l'INSEAD.

En 1977, il a rejoint Glaverbel et y a occupé la fonction d'administrateur délégué de 1980 à 1989. De 1989 à 1999, il a été administrateur délégué de Tractebel et président d'Electrabel et Distrigaz. De 1999 à 2003, il fut sénateur.

Il est actuellement président du conseil d'administration de Exmar, Floridienne et Hamon, Bluesky, Cobepa.

**Ventos SA** est une société de participations financières. Elle investit dans des sociétés cotées du secteur holding financier et non coté dans le secteur immobilier, en Europe.

Ventos SA est représenté par Mme Sandra Pasti qui occupe la fonction de Directeur général et est membre du Conseil d'administration au sein de Ventos SA.

## ➤ **Déclarations relatives aux membres du Conseil de Surveillance**

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance de la Société ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## ➤ **Autres personnes intervenant dans la gestion de la Société**

TCP Gérance I, Gérant de la Société, a conclu une convention de conseil avec TCP, dont les modalités sont exposées au paragraphe 6.4 de la première partie du prospectus.

A ce titre, les investissements et prises de participations sont sélectionnés, analysés, proposés et suivis par TCP, selon les modalités exposées au paragraphe 6.4 de la première partie du prospectus.

## ➤ **Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale**

Il est rappelé que la Société investit avec certains fonds gérés par TCP, laquelle est elle-même dirigée et contrôlée indirectement par Turenne Holding, elle-même contrôlée par M. François Lombard.

Les conflits d'intérêts potentiels pouvant résulter de cette situation sont couverts par le contrat de co-investissement et son avenant décrits à la section 6.2.3 de la première partie du prospectus qui est conforme à la charte de l'AFIC. Les intérêts des Fonds et de la Société sont « alignés » au maximum dans le sens où leurs prix de revient/ de cession sont identiques. Les différentes dérogations prévues dans le contrat de co-investissement ont pour principal objectif de régler certains cas particuliers (ratio à respecter, durée du fonds ...)

Il est à noter que ce contrat de co-investissement a été approuvé par le conseil de surveillance de la Société en date du 6 octobre 2006. De plus, quand des dérogations sont mises en œuvre par le Gérant dans le cadre du co-investissement, le conseil de surveillance de la Société en est informé.

Il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels. Il est précisé qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt dans le cadre du calcul de la rémunération du gérant, dans la mesure où cette rémunération est calculée sur les capitaux propres et non l'actif net comptable réévalué. En effet, les capitaux propres ne tiennent pas compte des plus-values latentes, seules sont comptabilisées les plus-values réalisées ou provenant d'opérations de restructuration : échange de titres, fusion. Quant aux dividendes dus aux commandités, ils sont calculés uniquement sur les plus-values réalisées.

Aucun associé commandité n'est présent au Conseil de Surveillance.

Concernant les gérants, commandités, membres du conseil de surveillance et membres de la direction, il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

#### ➤ **Le Comité d'Audit**

Le Conseil de Surveillance de la société a par ailleurs :

- nommé un Comité d'Audit qui exerce sa mission d'assistance à la Gérance sur l'arrêté des comptes semestriels et les situations trimestrielles d'Actif Net réévalué ;
- adopté un règlement intérieur et un code de déontologie contenant les règles de bonne conduite et de déontologie applicable à ses membres.

#### ➤ **Le Déontologue**

Le Conseil de Surveillance a désigné en qualité de déontologue M. Philippe Tardy-Joubert.

Le déontologue a pour mission de participer à la rédaction des procédures et des règles et de veiller à ce qu'elles soient en permanence adaptées aux situations. Il devra s'assurer du respect ou de l'application de l'ensemble des règles au sein du Code de Déontologie.

Il a également pour missions de prévenir et, si nécessaire, d'arbitrer, les conflits de toute nature pouvant survenir au sein de la société ou entre cette dernière et toute personne, entreprise ou entité avec laquelle elle entretient des relations, dont notamment les sociétés du portefeuille et les co-investisseurs.

Le déontologue peut ainsi être saisi par tout moyen y compris verbalement, par toute personne dirigeante ou actionnaire de la société.

#### ➤ **Le Comité des rémunérations**

Turenne Investissement n'employant aucun salarié, il n'a pas été créé de comité des rémunérations.

### **15- Rémunération des mandataires sociaux, de la gérance et liste des mandats et fonctions exercées**

L'article L 225-102-1 du Code de Commerce (loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite loi NRE) prévoit la mention au Rapport de la Gérance de la rémunération des mandataires sociaux et la liste des mandats et fonctions exercés.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales ne rémunère les mandataires sociaux autrement que par l'attribution des jetons de présence votés par l'Assemblée.

Les montants versés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ont été les suivants :

- Monsieur Michel Biégala (Président du Conseil et membre du Comité d'Audit) : 23 625 €
- Monsieur Yves Turquin (membre du Conseil et Président du Comité d'audit) : 12 250 €
- Monsieur Christian Toulouse (membre du Conseil) : 5 400 €
- Monsieur Philippe Bodson (membre du Conseil) : 3 400 € (compte tenu d'une régularisation sur l'exercice précédent
- Ventos SA représenté par Madame Sandra Pasti (membre du Conseil) : 5 200 €

La rémunération du gérant TCP Gérance I SAS pour l'année 2013 est calculée suivant l'article 8.5 des statuts.

Selon les statuts, les honoraires du gérant TCP Gérance I SAS pour l'année 2013 auraient dû s'élever à 712 270 € TTC.

Néanmoins, les statuts stipulent qu'un pourcentage du montant de tous honoraires, jetons de présence et commissions perçus par la gérance ou par la société Turenne Capital (la « Société de Conseil ») dans le cadre de transactions concernant des actifs de Turenne Investissement et de ceux versés par les sociétés du portefeuille vient en diminution de la rémunération de la gérance.

Pour l'exercice 2013, ce montant s'élève à 48 767 €.

Il est également précisé qu'en cas d'investissement dans des fonds gérés ou conseillés par Turenne Capital, la quote part des frais de gestion appliquée à la participation détenue par Turenne Investissement, sera déduite de la commission de gestion prélevée par TCP Gérance I SAS.

Pour l'exercice 2013, ce montant s'élève à 41 866 € au titre de l'investissement dans le FCPR Capital Santé 1.

Le montant net des honoraires de la gérance a donc été de 621 637 € TTC.

## 16- Opérations sur les titres Turenne Investissement réalisés par les dirigeants

Le nombre de titres détenu par les dirigeants au 31 décembre 2013 sont les suivants :



### Dirigeants

	Nombre de titres détenus au 31/12/2013	Nombre de titres détenus au 31/12/2012
François Lombard (en direct ou via des sociétés apparentées)	104 742	104 742
Turenne Participations	74 484	74 484



### Membres du Conseil de Surveillance

	Nombre de titres détenus au 31/12/2013	Nombre de titres détenus au 31/12/2012
Michel Biégala	2 510	2 510
Yves Turquin	5 005	5 005
Christian Toulouse	1 201	1 201
Philippe Bodson	5 001	5 001
Ventos SA	758 797	758 797

## **17- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat**

La société est constituée sous forme de Société en Commandite par Actions. Elle ne peut donc pas faire objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant la prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

Les articles 8.1 et 8.2 des statuts stipulent que la nomination et la révocation du gérant est de la compétence exclusive des associés commandités.

## **18- Renouvellement des différentes autorisations financières données à votre gérance**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations données à votre gérance, en cours de validité, et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

\*

\* \*

Il va maintenant être procédé à la présentation des rapports spéciaux de la Gérance puis à celle des rapports du Conseil de Surveillance, de son Président et, enfin, à la présentation des différents rapports de vos Commissaires aux comptes.

Les éléments contenus dans ces différents rapports ainsi que ceux figurant dans les rapports de votre Gérance, dont le Document de Référence, nous paraissent suffisants pour que vous puissiez vous faire une opinion complète sur la situation et l'activité de votre Société durant l'exercice écoulé ainsi que sur les décisions qu'il vous est proposé d'adopter.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages reflètent exactement les termes de ces différents rapports et nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

### **La Gérance**

Annexe I au rapport de la gérance : Tableau des résultats et autres éléments des 5 derniers exercices

	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	11 708 665	11 708 665	11 708 665	10 416 165	10 416 165
Nombre d'actions ordinaires	4 683 466	4 683 466	4 683 466	4 166 466	4 166 466
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffres d'affaires (HT)					
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-202 703	- 706 681	3 501 074	3 825 062	- 665 809
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 1 418 134	- 1 783 977	2 664 435	7 481	-2 968 825
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,04	-0,15	0,74	0,92	-0,16
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,30	-0,38	0,57	0,00	-0,71
Dividende attribué	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées en avantages sociaux					



Annexe II au rapport de la gérance - Prises de participation ou de contrôle au cours de l'exercice 2013

<b>Société</b>	<b>Siège Social</b>	<b>Forme et objet social</b>	<b>Le nombre de titres détenus (donnant accès au capital)</b>	<b>Prix de revient</b>	<b>Conditions financières particulières</b>
Financière Logistique Grimonprez	2 Rue du Calvaire 59810 Lesquin	SAS - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	692 564 actions et 384 793 OC	692 564 € 384 793 €	
Alvène	7 Route de Lucheux 80600 DOULLENS	SAS - Fabrication d'autres articles métalliques 2599B	400 000 actions 400 000 OC	400 000 € 400 000 €	
Hôtel des Remparts  (propriétaire de l'hôtel Mercure Metz Centre)	9 rue de Téhéran 75008 Paris	SAS - Hôtels et hébergement similaire	900 000 actions	900 000 €	

Annexe III au rapport de la gérance - Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

<b>Prénom, nom, âge, adresse professionnelle</b>	<b>Mandat et durée du mandat</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercées en dehors de la Société</b>
<p>Michel Biegala, 73 ans, 9 rue de Téhéran, 75008 Paris</p>	<p>Président du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la société Oodrive S.A.</li> <li>- Censeur et déontologue de la société Matignon Investissement &amp; Gestion SAS.</li> <li>- Administrateur ISF Capital Développement 2015</li> <li>- Administrateur REM 6-24</li> </ul>
<p>Christian Toulouse, 67 ans, 9 rue de Téhéran, 75008 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de la société Christian Toulouse Participation (CHTP) ;</li> <li>- Administrateur de la société Jacques Bollinger (SJB) ;</li> <li>- Administrateur de la société Bollinger Diffusion ;</li> <li>- Membre du comité de surveillance de Pleiade Investissement et Pleiade Venture ;</li> </ul>
<p>Yves Turquin, 70 ans, 9 rue de Téhéran, 75008 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur ISF Capital Développement 2015</li> <li>- Administrateur de 624 LBI International</li> </ul>

<p>Philippe Bodson, 69 ans 200 avenue Molière, 1050 Bruxelles, Belgique</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013</p>	<p>Président Exmar, Président du comité de Rémunération et membre du comité d'audit.( Bourse de Bruxelles)</p> <p>Président Hamon, Président du Comité de Rémunération.( Bourse de Bruxelles )</p> <p>Président Exécutif Floridienne.(Bourse de Bruxelles )</p> <p>Président Blue Sky</p> <p>Membre du Conseil de Cobepa et Cobehold.</p> <p>Président de NMGB</p> <p>Président Sigeco (Société patrimoniale)</p> <p>Membre du Conseil de Sifaco Bénélux et de Sifaco France</p>
<p>Ventos SA, représenté par Sandra Pasti, 40 rue du Curé L-1368 Luxembourg</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015</p>	<p>Néant</p>

Annexe IV au rapport de la gérance - Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

**1° - Emission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, à l'exception des obligations avec droit préférentiel de souscription :**

La résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2012 consiste à autoriser l'émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, à l'exception des obligations dans la limite de 75 M€.

Les émissions correspondant à cette délégation seront réalisées avec droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2013.

**2° - Possibilité d'augmenter le montant des émissions décidées en cas de demandes excédentaires :**

La résolution, approuvée lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2012 en application des dispositions légales qui consacrent le mécanisme de la sur-allocation, a pour objet de permettre à la gérance conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, au cas où, à l'occasion d'une émission décidée, les demandes des souscripteurs dépasseraient le nombre de titres offerts, de pouvoir, dans les trente jours suivants la clôture de la souscription, émettre, pour répondre à ces demandes, un nombre de titres complémentaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale, le prix d'émission des titres restant inchangé ; il est ici précisé qu'en tout état de cause, le montant global de l'émission ne pourra pas dépasser les limites globales de 75 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2013.

**3° - Augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution gratuite d'actions :**

Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2012 a trait à l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en vue de l'attribution gratuite aux actionnaires d'actions de la Société (ou de l'évaluation du montant nominal des actions existantes) dans la limite spécifique d'un montant de 75 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2013.

**4° - Augmentation de capital réservée aux salariés de la Société :**

Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 22 mai 2012 a trait, en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 alinéa 1<sup>er</sup>, L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L.443-5 du Code du travail sur renvoi de l'article L.226-1 du même code, à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite spécifique d'un montant de 10 K€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2013.

# RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2013

## PROJETS DE RESOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 19 JUIN 2014

### A TITRE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport de la Gérance, le rapport du Conseil de Surveillance et les rapports du Commissaire aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels dudit exercice à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un déficit comptable de 2.968.825€.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte du fait qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un déficit de 2.968.825 €, en totalité au compte « Report à nouveau », lequel compte, compte-tenu de cette affectation sera porté de (949.857) € à (3.918.682) €.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende	Dividende par action
31 décembre 2012	-	-
31 décembre 2011	-	-
31 décembre 2010	-	-

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus à la société TCP Gérance I, gérant, pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'attribution d'une somme de 50 000,00 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2014.

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, prend acte du montant de l'enveloppe globale de jetons de présence attribuée au titre de l'exercice 2013, soit la somme de 52 000 €.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de Surveillance, décide de renouveler, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian Toulouse.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de Surveillance, décide de renouveler, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Yves Turquin.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de Surveillance,

**décide** de nommer Monsieur Michel Cagnet, né le 25 avril 1948 à Saint Etienne, demeurant 63 ter rue des Tennerolles – 92210 St Cloud, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de Surveillance,

**décide** de nommer Madame Sabine Roux de Bezieux née le 29 avril 1965 à Lyon, demeurant 42 rue Edouard Nortier – 92200 Neuilly sur Seine, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, autorise le Gérant, conformément aux dispositions des articles L.225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 19 décembre 2012, au maximum 416.646 actions.

L'Assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- à des fins de gestion patrimoniale et financière ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, le transfert ou la cession de ces actions pourra être effectué, à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder 8,50 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 19 décembre 2012, et sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de Turenne Investissement, un montant

maximal d'achat de 3.541.491 euros, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social, et, (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital prévu ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Gérant, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée et met fin à l'autorisation d'opérer sur les actions de la société donnée au Gérant aux termes de la 8<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 mai 2013.

#### A TITRE EXTRAORDINAIRE

##### ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, autorise le Gérant, dans les conditions fixées par la loi et pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 10<sup>ème</sup> résolution votée ci-dessus, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois ;
- à réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

##### DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant, du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré :

1. délègue au Gérant sa compétence à l'effet de procéder, immédiatement ou à terme à l'augmentation du capital social, par émission en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, d'actions ordinaires, de bons ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, étant précisé que la souscription des actions, bons et valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, à l'exclusion de toute émission d'actions de





préférence. Les actions ordinaires seront libellées en euros.

2. décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Gérant de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à trente millions d'euros (€30 000 000), étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des douzième, treizième et quizième résolutions de la présente Assemblée Générale est fixé à trente millions d'euros (€30 000 000) ;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

3. fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

4. en cas d'usage par le Gérant de la présente délégation:

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront au titre de leur droit préférentiel de souscription, souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenues par eux ;
- prend acte que le Gérant aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- prend acte et décide, en tant que de besoin que, dans le cas d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Gérant pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et l'autre des facultés ci-après:
  - limiter l'émission au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
  - répartir librement tout ou partie des actions dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
  - offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international ;

5. décide que le Gérant aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital à émettre ;
- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission, dans les conditions fixées par la loi ;
- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés

**6.** prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Gérant viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Gérant rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution;

**7.** prend acte de ce que le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce.

**8.** décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce:

1. décide que le Gérant pourra, s'il constate une demande excédentaire de souscriptions lors d'une augmentation du capital décidée en application des dixième et onzième résolutions qui précèdent, augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions fixées à l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et des plafonds prévus par lesdites résolutions ;
2. décide que la présente délégation de compétence est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale,
3. décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant, conformément aux dispositions de l'article L 225-130 du Code de commerce:

1. délègue au Gérant sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser trente millions d'euros (€30 000 000), étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la treizième résolution de la présente Assemblée Générale ;
2. décide qu'en cas d'usage par le Gérant de la présente délégation de compétence, ce dernier aura tous pouvoirs dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
  - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou la date à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;
  - décider, en cas de distributions d'actions gratuites :
    - que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation ;

- de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

3. décide que la présente délégation de compétence est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

4. décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

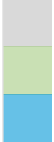
#### QUINZIEME RESOLUTION

Compte tenu des augmentations de capital en numéraire qui font l'objet des résolutions qui précèdent et en application des articles L.225-129-2, L.225-129-6 alinéa, 1er, L.225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 à 24 du Code du travail sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant à l'assemblée générale extraordinaire qui fait état de l'absence de salariés à ce jour et du rapport spécial du commissaire aux comptes :

- autorise le Gérant à augmenter le capital social d'un montant maximum de dix mille (10.000) euros en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre de la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 3332-1 à 8 du Code du travail ;
- en application des articles L.225-135 et L.225-138 du Code de commerce sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code, décide de supprimer en faveur des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de l'autorisation donnée au Gérant aux termes de la présente délégation ;
- fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation.

1. En conséquence de l'autorisation donnée au Gérant d'émettre des actions, l'Assemblée Générale :

- donne pouvoir au Gérant de déterminer le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission des actions à émettre, leurs modes et délais de libération, les délais de souscription, les conditions exigées des salariés pour participer à l'augmentation de capital, de fixer les délais et modalités de libération des actions à émettre, de fixer le nombre d'actions à émettre et leur date de jouissance, de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et ce



conformément aux dispositions des articles L.225-138-I du Code de commerce et L. 3332-18 à 24 du Code du travail ;

- confère plus généralement tous pouvoirs au Gérant pour mettre en œuvre la présente autorisation ;
- prend acte de ce que le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce.

2. Le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce.

3. L'Assemblée Générale décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.



# RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 19 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 226-9 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet de pouvoirs comparables à ceux des Commissaires aux Comptes et fait un rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire dans lequel il se doit de signaler toute irrégularité ou inexactitude dans les comptes annuels.

Le rapport que nous vous présentons a pour objet de vous rendre compte de l'activité de votre Conseil de Surveillance durant l'exercice 2013, et de vous faire connaître son avis sur les comptes et la gestion de la Société ainsi que sur les résolutions qui vous sont soumises par le Gérance.

Au cours de l'exercice 2013, votre Conseil de Surveillance a tenu quatre réunions. L'une d'entre elles était consacrée à la présentation par la Gérance des comptes et des résultats semestriels de la Société, et de l'évolution de son activité. Les autres réunions portaient sur les principales évolutions stratégiques de la Société et l'avancement de la politique d'investissement.

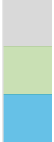
Par l'intermédiaire de son Comité d'Audit, votre Conseil procède également à des investigations plus précises sur le contrôle et le suivi des risques. Ce Comité d'Audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice.

Les principales résolutions, sur lesquelles vous allez voter, nous ont été préalablement soumises ; elles se rapportent à l'approbation des comptes sociaux, à l'affectation du résultat, à l'approbation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code du commerce et au renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance.

### **1- Situation de la société**

TURENNE INVESTISSEMENT, Société en Commandite par Actions, régie par les articles 226-1 à 226-14 du Code de Commerce, a opté pour le régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR). Au 31 décembre 2013, la Société a rempli tous les ratios requis pour cette qualification.

Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille au cours de l'année 2013, dont voici les éléments marquants :

- 
- un actif net réévalué (ANR) de 8,07 € par action ;
  - trois nouveaux investissements réalisés au cours de l'exercice (Alvène, Hôtel Mercure Metz Centre et Financière Logistique Grimonprez)
  - une cession (SIL) avec une plus-value de 230 K€ ;
  - des plus-values latentes de plus de 6,5 M€ pour deux sociétés dont l'essentiel pourrait être réalisé au cours du premier semestre 2014 ;
  - une trésorerie de 8,01 M€ permettant de poursuivre la stratégie ambitieuse et sélective d'acquisitions et toujours aucune dette financière.

## **2- Comptes de l'exercice**

Le Conseil de Surveillance a pu exercer sa mission de contrôle conformément à la loi et examiner les documents mis à disposition par la Gérance dans le délai légal.

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, avoir entendu l'avis des Commissaires aux Comptes et avoir posé les questions appropriées à la Gérance, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler.

Il n'a relevé aucune inexactitude ou irrégularité dans les comptes présentés par la Gérance.

## **3- Proposition d'affectation des résultats**

Nous vous proposons d'affecter la totalité de la perte de l'exercice 2013 d'un montant de 2 968 825 € au compte report à nouveau (déficiaire) dont le solde sera ainsi porté à 3 918 682 €.

## **4- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance**

Il est proposé l'attribution d'une somme de 50 000 € à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2014. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013, une enveloppe de jetons de présence de 49 875 € (le montant théorique des jetons de présence fixé pour 2013 était de 52 000 €).

## **5- Conventions réglementées**

Nous vous informons qu'il existe une convention relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce, à savoir :

- Le contrat de co-investissement entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants.

## **6- Organes sociaux et contrôle de la société**

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe III du rapport de la gérance.

Les mandats de quatre membres du Conseil de Surveillance arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2013, il vous est proposé de :

- reconduire dans leurs fonctions, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les mandats de :
  - o Monsieur Christian Toulouse, et
  - o Monsieur Yves Turquin.
- nommer Monsieur Michel Cognet, né le 25 avril 1948 à Saint Etienne, demeurant 63 ter rue des Tennerolles – 92210 St Cloud.
- nommer Madame Sabine Roux de Bezieux née le 29 avril 1965 à Lyon, demeurant 42 rue Edouard Nortier – 92200 Neuilly sur Seine.

## 7- Liquidité du titre

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Depuis octobre 2008, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Ce Contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement européen (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles L.225-209-1 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 1er octobre 2008.

Ce Contrat est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) en date du 23 septembre 2008.

Un montant de 300 000 € maximum a été alloué à ce contrat de liquidité lors de sa signature le 13 octobre 2008 ; au 31 décembre 2013, 115 000 € y avaient été affectés.

Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2013 :

- Nombre d'actions : 20 549
- Solde en espèce du compte de liquidité : 37 826 €

Le bilan de ce programme pour l'année 2013 est le suivant :

	quantité	Montant (€)	Prix moyen (€)
Achat	20 401	93 728,82	4,59
Vente	22 198	103 975,52	4,68

Ces transactions se traduisent par un gain de 15 502,69 € pour Turenne Investissement depuis la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.





## **8- Gouvernement d'entreprise**

Le Conseil de Surveillance de Turenne Investissement est composé de cinq membres.

L'ensemble des membres détenait directement ou indirectement 772 514 actions de la Société au 31 décembre 2013.

Nous tenons à vous informer des mesures prises pour que le Conseil de Surveillance puisse assurer totalement son rôle.

### **8-1 Comité d'audit**

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit constitué de deux membres qui sont actuellement Monsieur Yves Turquin, Président et Monsieur Michel Biégala.

Au cours de l'année 2013, le comité s'est réuni quatre fois pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la gérance.

Dans le cadre de ses travaux le Comité d'Audit a auditionné le Gérant de la Société préalablement à chaque publication de l'ANR.

Pour 2013, le Comité d'Audit prévoit de se réunir chaque trimestre, avant l'arrêté des situations périodiques.

### **8-2 Autres comités**

La Société n'ayant pas de personnel salarié, le Conseil de Surveillance n'a pas eu à créer de Comité des Rémunérations ni aucun autre comité.

### **8-3 Evaluation**

Le Conseil a examiné les critères d'indépendance de ses membres.


Le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2013. Le taux de présence a été de 100 %. Il a été examiné les rapports de la gérance sur les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille, et les arrêtés trimestriels et semestriels.

Il a donc pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

## **9- Transfert à l'étude de Turenne Investissement sur le compartiment C d'Euronext**

En application de la réglementation AIFM entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société relève désormais de la catégorie des « Fonds d'Investissement Alternatifs » (FIA).

En conséquence, la Société a adressé à l'Autorité des Marchés Financiers une demande dérogatoire afin de pouvoir bénéficier de l'exemption de se doter d'une société de gestion de portefeuille et d'un dépositaire conformément à l'article L. 532-9 V. 7° du Code monétaire et financier en transférant la Société sur le compartiment C d'Euronext.



\*\*\*\*\*

Le Conseil de Surveillance ne voit donc pas d'objection à ce que l'Assemblée donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice 2013.

Votre Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler sur ces différents projets, ni sur le contenu du Rapport de la Gérance, ni sur le texte des résolutions proposées par cette dernière.

Le Conseil de Surveillance

# RAPPORT FINANCIER 2013

## BILAN ACTIF

Au 31 décembre 2013

	31/12/2013		31/12/2012	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé	-		-	-
Immobilisations incorporelles	5 980	5 980	-	-
- <i>Concession brevet licence</i>	5 980	5 980	-	-
Immobilisations corporelles	-		-	-
Immobilisations financières	27 525 784	8 805 851	18 719 933	19 282 161
- <i>Créances rattachées à des</i>	-	-	-	-
- <i>Titres immobilisés de l'activité de</i>	25 635 787	7 887 640	17 748 147	18 111 299
- <i>Autres titres immobilisés</i>	576 032	162 100	413 931	595 675
- <i>Prêts</i>	1 181 683	754 363	427 319	547 606
- <i>Autres immobilisations financières</i>	132 283	1 747	130 535	27 580
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 531 764</b>	<b>8 811 831</b>	<b>18 719 933</b>	<b>19 282 161</b>
Créances	717 387		717 387	748 888
- <i>Autres créances</i>	717 387		717 387	748 888
Valeurs mobilières de placement	6 245 638		6 245 638	9 490 325
- <i>Autres titres</i>	6 245 638		6 245 638	9 490 325
Disponibilités	1 125 470		1 125 470	342 832
Charges constatées d'avance	42 605		42 605	47 575
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 131 099</b>		<b>8 131 099</b>	<b>10 629 620</b>
Ecart de conversion Actif	62 353		62 353	30 852
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>35 725 216</b>	<b>8 811 831</b>	<b>26 913 385</b>	<b>29 942 632</b>

# BILAN PASSIF

Au 31 décembre 2013

	31/12/2013	31/12/2012
- Capital	10 416 165	10 416 165
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 326 598	18 326 598
- Réserve légale	828 533	828 533
- Autres réserves	828 533	828 533
- Report à nouveau	- 949 857	- 957 338
- Résultat de l'exercice	-2 968 825	7 481
<b>Capitaux Propres</b>	<b>26 481 147</b>	<b>29 449 971</b>
<b>Autres fonds propres</b>	-	-
- Provisions pour risques	183 371	80 379
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>183 371</b>	<b>80 379</b>
- Fournisseurs et comptes rattachés	248 868	412 282
- Dettes fiscales et sociales	-	-
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
<b>Dettes</b>	<b>248 868</b>	<b>412 282</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>26 913 385</b>	<b>29 942 632</b>

# COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2013

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	-
Produits d'exploitation		2 010
- reprises sur provisions et transfert de charges		2 000
- autres produits		10
Charges d'exploitation	902 741	1 075 721
- autres achats et charges externes	852 751	1 022 708
- impôts, taxes et versements assimilés	115	113
- dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
- autres charges	49 875	52 900
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 902 741</b>	<b>- 1 073 711</b>
Produits financiers	364 348	808 123
- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	77 032	70 260
- autres intérêts et produits assimilés	266 608	243 898
- reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	4 263	334 917
- produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	16 445	159 048
Charges financières	2 307 317	3 817 581
- dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 307 278	3 817 581
- charges nettes sur cession de VMP	39	-
<b>Résultat financier</b>	<b>- 1 942 969</b>	<b>- 3 009 458</b>
Produits exceptionnels	1 239 529	7 719 041
- sur opérations en capital	1 239 529	7 719 041
Charges exceptionnelles	1 362 643	3 628 392
- sur opérations en capital	1 291 152	3 578 865
- sur opérations de gestion	71 491	49 527
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-123 114</b>	<b>4 090 649</b>
<b>RESULTAT NET TOTAL</b>	<b>- 2 968 825</b>	<b>7 481</b>
<b>RESULTAT NET part des commanditaires</b>	<b>- 2 968 825</b>	<b>7 481</b>

# ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

## Présentation de Turenne Investissement

Turenne Investissement est une société en commandite par actions, régie par les dispositions de l'article L. 226-1 et suivants du Code de Commerce, cotée sur le marché Alternext d'Euronext depuis le 5 décembre 2006.

Par ailleurs, Turenne Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des SCR (sociétés de Capital Risque), qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son portefeuille, à condition que 50% de sa situation nette comptable soit constituée de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital d'une société de manière constante.

Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif : il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier d'une exonération totale de l'imposition des plus-values sur cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans (sauf prélèvements sociaux, CSG/RDS) et d'une exonération totale de l'imposition des dividendes.

## Investissements réalisés au cours de l'exercice 2013

Au cours de l'exercice, quatre nouveaux investissements ont été réalisés :

- 0,034 M€ dans *Countum (Satam-Meci)* dans le cadre de l'accompagnement de cette société.
- 0,8 M€ dans la société *Ventil & Co (Alvene)*, leader national dans la fabrication et la commercialisation de hottes et de plafonds filtrants à destination des grandes cuisines professionnelles ;
- 0,9 M€ dans *l'Hôtel des Remparts*, pour l'acquisition du fonds de commerce et des murs de *l'Hôtel Mercure Metz Centre*, établissement 4 étoiles de 112 chambres auprès du groupe Accor ;
- 1,077 M€ dans *Financière Logistique Grimonprez*, maison-mère de Log-S, créateur de solutions logistiques dédiées aux secteurs en croissance de l'e-commerce et de la distribution.
- 0,207 M€ dans *Mediastay*, plate-forme de jeux casual *Games Passport*.

Société	Date d'investissement	Montant (en millions €)
Countum (Satam - Meci)	février 2013	0,034 million €
Mediastay	mars 2013	0,207 million €
Ventil & Co (Alvene)	juillet 2013	0,800 million €
Financière Logistique Grimonprez	novembre 2013	1,077 million €
Hôtel des Remparts (Mercure Metz Centre)	décembre 2013	0,900 million €
<b>TOTAL</b>		<b>3,018 millions €</b>

## Cessions réalisées au cours de l'exercice 2013

Au cours de l'exercice, Turenne Investissement a réalisé deux nouvelles cessions :

- la participation dans *SIL*, expert en solutions logistique, a été cédée, avec une plus-value de 0,23 M€ ;
- des actions *Mediastay* ont été cédées à un centime dans le cadre de l'exercice de la clause d'ajustement de prix (ratchet) par Iris Capital et Idinvest.

## Valeur estimative du portefeuille (TIAP – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille)

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
<b>Fractions du portefeuille évaluées :</b>			
- au coût de revient	9 623 259	9 623 259	9 623 259
- à une valorisation inférieure au coût de revient	11 591	3 605 815	3 605 815
- à une valorisation supérieure au coût de revient	4 781	4 781 274	11 571 110
<b>Valeur estimative du portefeuille</b>	<b>25 995</b>	<b>18 010</b>	<b>24 800</b>
prêts	1 181	427 319	427 319
intérêts courus	216 032	151 731	405 429
<b>Total incluant les créances rattachées aux TIAP</b>	<b>27 393</b>	<b>18 589</b>	<b>25 632</b>
	<i>Provision comptable</i>	<b>-8 804 103</b>	
	<i>Plus value latente non comptabilisée</i>		<b>7 043 534</b>

## Règles et méthodes comptables

La société clôture son sixième exercice comptable d'une durée de 12 mois (du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur et en particulier préconisées par le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- frais de constitution : 100 % la première année,
- frais d'établissement : 5 ans en linéaire au prorata temporis,
- site internet : 100 % la première année.

## Méthode de suivi et de dépréciation des participations en comptabilité

Conformément à la réglementation comptable, les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires.

Lorsqu'une diminution significative et durable de la valeur d'une participation est constatée, une dépréciation sur le prix d'acquisition est opérée, généralement par tranche de 25%.

Une diminution significative et durable peut résulter, entre autre, d'un dépôt de bilan, d'un litige important, du départ ou du changement d'un dirigeant, d'une fraude au sein de la société, d'une altération substantielle de la situation du marché, d'un changement profond de l'environnement dans lequel évolue la société, de tout événement entraînant une rentabilité inférieure à celle observée au moment de l'investissement ainsi que tout autre élément affectant la valeur de l'entreprise et son développement de manière significative et durable.

## Méthodes d'évaluation extracomptable

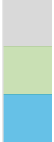
### Valorisation des titres cotés

Les titres cotés sont évalués selon les critères suivants :

- les titres français admis sur un marché réglementé, sur la base du dernier cours constaté sur le marché réglementé où ils sont négociés, au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré ;
- les titres étrangers admis sur un marché réglementé, sur la base du dernier cours constaté sur le marché réglementé s'ils sont négociés sur un marché réglementé français au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré, ou du dernier cours constaté sur leur marché principal converti en euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ;
- les valeurs négociées sur un marché qui n'est pas réglementé, sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré ; toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées sur le marché concerné est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, ces valeurs sont évaluées comme les valeurs non cotées.

Cette méthode n'est applicable que si les cours reflètent un marché actif. Un instrument sera considéré comme négocié sur un marché actif s'il est possible d'en obtenir une cotation sans délai et





de manière régulière auprès d'une bourse de valeurs, d'un courtier, d'un service de cotation, ou d'un organisme réglementaire, et si ces cotations représentent des transactions effectives et régulières, réalisées dans des conditions de concurrence normale.

Il pourra être appliqué aux critères d'évaluation ci-dessus une décote de négociabilité si les transactions sur les titres concernés font l'objet de restrictions officielles et/ou s'il existe un risque que la position ne soit pas immédiatement cessible :

- pour les investissements cotés soumis à une restriction affectant la négociation ou à une période d'immobilisation (période de lock-up), une décote de vingt (20) % par rapport au cours de marché sera appliquée. Cette décote sera progressivement ramenée à zéro en fin de période,
- pour les investissements cotés dont la cession n'est pas soumise à restriction, mais pour lesquels le volume quotidien moyen de titres échangés ne permet pas de sortir immédiatement, une décote sera appliquée. Jusqu'à 20 jours de Bourse : aucune décote, entre 20 et 49 jours de Bourse : décote de 10%, entre 50 et 100 jours de Bourse : décote de 20%, au-delà de 100 jours de Bourse : décote de 25%.

Ces deux types de décote ne seront pas cumulés. Dans certaines circonstances, le volume d'échange ne constituera pas un indicateur pertinent de la négociabilité d'un titre. Ce sera notamment le cas de titres dont les volumes échangés sur le marché sont insuffisants pour susciter l'intérêt de certains investisseurs, qui sont pourtant prêts à acheter des volumes plus conséquents hors marché. Dans ce cas de figure, il conviendra de tenir compte des cours et des montants de ces transactions hors marché (marché de blocs) pour déterminer la négociabilité du titre.

### Parts ou actions d'OPCVM et droits d'entités d'investissement

Les actions de SICAV, les parts de fonds communs de placement et les droits dans les entités d'investissement visées au 2 du II de l'article L.214-28 du code monétaire et financier sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Concernant les parts d'un FCPR et/ou les droits dans une entité d'investissement visée au 2 du II de l'article L.214-28 du code monétaire et financier, la Société de gestion peut opérer une révision par rapport à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, si avant cette date, il a été porté à sa connaissance des informations sur les participations détenues par ce FCPR ou cette entité d'investissement, susceptibles de modifier de façon significative ladite dernière valeur liquidative de référence.

### Valorisation des titres non cotés

Les titres non cotés sont évalués selon la méthode des comparables boursiers sur lesquels une décote de 40% est appliquée.

Les méthodes suivantes pourront être retenues pour l'évaluation des titres : l'évaluation pourra être effectuée en appliquant sur la participation, des multiples ou ratios de valorisation déterminés en fonction des données financières telles que capitalisations boursières, cash flow, bénéfices, EBIT, EBITDA. Ces multiples et ratios sont déterminés à partir d'un échantillon de sociétés comparables à la participation évaluée ou issues du même secteur d'activité.

Les mêmes méthodes devront s'appliquer d'une période à l'autre, sauf changement au niveau de l'entreprise (notamment si celle-ci génère désormais une rentabilité pérenne).

Pour estimer la valorisation d'un investissement, la Société de Gestion utilisera une méthodologie appropriée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement et formulera des hypothèses et des estimations raisonnables. Le stade de développement de l'entreprise et/ou sa capacité à générer durablement des bénéfices ou une trésorerie positive influenceront également le choix de la méthodologie.

On distinguera les cas suivants :

- *Sociétés en création, sociétés sans revenus ou avec des revenus insignifiants, et sociétés sans bénéfices ou flux de trésorerie positifs*

Ces sociétés, qui donnent généralement lieu à des investissements de type amorçage ou capital-risque, ne génèrent habituellement aucun résultat ni flux de trésorerie positif, et n'en généreront pas à court terme. Dans ces conditions, il est difficile d'évaluer la probabilité de succès ou d'échec des activités de développement ou de recherche de l'entreprise et leur impact financier, et donc d'établir des prévisions de flux de trésorerie.

Par conséquent, l'approche la plus adaptée pour déterminer la *fair value* consistera à utiliser une méthode basée sur des transactions observées, en l'occurrence le prix d'un investissement récent.

Cette méthode ne sera valable que pendant une période limitée après la transaction de référence, période dont la durée reflètera les conditions propres à l'investissement. Dans la pratique toutefois, une période d'un an est généralement retenue.

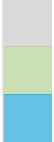
A l'issue de cette période, la Société de gestion devra établir si l'évolution du contexte de l'investissement justifie un changement de méthodologie de sorte qu'une des autres méthodologies répertoriées soit plus appropriée ou si certains éléments démontrent, soit une érosion de la valeur de l'investissement, soit une augmentation difficilement contestable de celle-ci. Dans le cas contraire, la Société de gestion reportera simplement la valeur retenue lors de la précédente évaluation.

La méthode des multiples de résultats ne sera pas applicable dans le cas de sociétés dont les revenus, les bénéfices ou les flux de trésorerie positifs sont inexistantes ou insignifiants.

- *Sociétés ayant des revenus, mais aucun bénéfice ou flux de trésorerie positifs significatifs*

Il est souvent difficile d'évaluer la probabilité de succès des activités en développement ou de recherche de ces sociétés et leur impact financier, et donc d'établir des prévisions de résultats et de flux de trésorerie fiables. Il s'agit généralement de sociétés en phase de démarrage, de développement ou de redressement.

La méthode la plus adaptée consistera généralement à considérer le prix d'un investissement récent. Sa pertinence devra toutefois être évaluée de manière régulière. A cet égard, les références sectorielles pourront fournir des informations utiles.



La méthode de l'actif net pourra s'appliquer aux sociétés dont l'actif net offre une rentabilité inférieure aux attentes, et pour lesquelles la cession des actifs permettrait d'optimiser la valeur.

La méthode des multiples de résultats ne sera pas applicable dans le cas de sociétés dont les revenus, les bénéfices ou les flux de trésorerie positifs sont inexistantes ou insignifiants.

- *Sociétés ayant des revenus, des bénéfices pérennes et/ou des flux de trésorerie positifs pérennes*

Dans ce cas de figure, la méthode du prix d'un investissement récent sera probablement la plus adaptée, tout au moins pendant une certaine période suivant l'investissement initial. La durée de cette période dépendra de circonstances spécifiques, mais n'excédera généralement pas un an.

Au-delà, les données de marché et la méthode des multiples de résultats fourniront probablement la meilleure estimation de la *fair value*.

Une diminution significative et durable de la valeur d'un investissement peut résulter, entre autre d'un dépôt de bilan, d'un litige important, du départ ou du changement d'un dirigeant, d'une fraude au sein de la société, d'une altération substantielle de la situation du marché, d'un changement profond de l'environnement dans lequel évolue la société, de tout événement entraînant une rentabilité inférieure à celle observée au moment de l'investissement, de performances substantiellement et de façon durable inférieures aux prévisions, ainsi que de tout autre élément affectant la valeur de l'entreprise et son développement de manière significative et durable. Il peut s'agir également de la constatation objective que la société est dans l'impossibilité de lever des fonds dans des conditions de valorisation qui étaient celles du précédent tour de financement.

Dans ce cas, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors de la dernière évaluation est opérée, et ce par tranche de vingt-cinq (25) %. La Société de gestion peut décider d'appliquer une décote autre qu'un multiple de vingt-cinq (25) % à la condition d'en mentionner les motifs dans son rapport annuel de gestion.

- *Valorisation des avances en compte courant*

Les avances en compte courant sont valorisées à leur nominal. Elles peuvent être provisionnées lorsque l'entreprise n'est plus solvable.

- *Prise en compte des garanties BPI France*

Les investissements font l'objet d'une souscription à la garantie BPI France, dans la limite du plafond annuel, lorsqu'elle répond aux différents critères.

Lorsqu'une société sous garantie rencontre des difficultés entraînant une diminution de la valeur d'un investissement, et si ces difficultés font parties des risques couverts par la garantie BPI France (dépôt de bilan, etc.), l'indemnisation est prise en compte pour la valorisation de l'investissement.

En conséquence, la valeur de l'investissement ne sera pas inférieure au montant de l'indemnisation à percevoir sous réserves du plafond et de la durée de la garantie.

A contrario, lorsque la cession de nos titres engendre une plus-value, une quote-part de 10% est à reverser à BPI France dans la limite des indemnisations perçues.

En conséquence, à chaque clôture, les plus-values latentes provenant de revalorisations à la hausse de nos investissements font l'objet d'une provision extracomptable de 10% de leur montant, dans la limite des indemnisations reçues.

**Au 31 décembre 2013, le montant des investissements encore en portefeuille, garantis par BPI France, est de 7 990 603 €. Ces investissements sont garantis entre 50 % et 70% et dans la limite d'une indemnisation globale de 2 073 963 €.**

Société	Convention	Montant investi	% garanti	Montant garanti
Aston Medical	2007	865 437 €	50%	432 719 €
International Greetings (holding de Dromadaire)	2007	1 296 000 €	50%	648 000 €
Menix (holding de Dedienné Santé)	2007	2 951 200 €	50%	1 475 600 €
HPE	2008	802 000 €	50%	401 000 €
Aston Medical	2008	331 654 €	50%	165 827 €
Quemco (holding de Quadrimex)	2009	620 000 €	50%	310 000 €
Pellenc Selective Technologies	2009	324 312 €	50%	162 156 €
<b>Mutualisation</b>				<b>3 595 302 €</b>
<b>des conventions 2007-2008-2009</b>		<b>7 190 603 €</b>		<b>plafonnés à 1 953 963 €</b>
Ventil & Co	2013	800 000 €	50%	400 000 €
<b>Convention</b>				<b>400 000 €</b>
<b>2013</b>		<b>800 000 €</b>		<b>plafonnés à 120 000 €</b>
				<b>3 995 302 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 990 603 €</b>		<b>plafonnés à 2 073 963 €</b>

#### Convention 2007

La ligne Mediastay, qui faisait l'objet d'une garantie BPI France, a été cédée avec une plus-value. Turenne Investissement devra reverser une quote-part de 10% de sa plus-value à BPI France, soit 250 542,04 €, dans la limite des indemnisations reçues.

Pour Globe Diffusion, la quote-part de plus-value à reverser serait de 122 394 €.

Turenne Investissement n'ayant pas reçu d'indemnisation sur la convention concernée, ces montants ne seront exigibles que si l'une des sociétés garanties par la même convention fait l'objet d'une indemnisation ultérieure.

### Convention 2008

Concernant la cession des actions Capsule Technologie, le calcul de la quote-part de plus-value à reverser est en cours par BPI France. Cette quote-part sera exigible à hauteur de 114 495,60 €, Turenne Investissement ayant perçu sur cette convention une indemnisation de ce montant pour la société Climadiff. Ce montant est provisionné dans les comptes au 31 décembre 2013.

## Tableaux annexes

### Immobilisations

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (par cession)	Valeur brute en fin d'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>5 980</b>			<b>5 980</b>
- Frais d'établissement	-			-
- Autres postes	5 980			5 980
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>25 812 234</b>	<b>4 695 650</b>	<b>2 982 101</b>	<b>27 525 784</b>
- TIAP et autres titres	24 540 827	4 308 696	2 543 249	26 306 274
- Prêts	1 271 407	386 954	438 852	1 219 510
<b>TOTAL</b>	<b>25 818 214</b>	<b>4 695 650</b>	<b>2 982 101</b>	<b>27 531 764</b>

### Amortissements

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur fin d'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>5 980</b>			<b>5 980</b>
- Frais d'établissement	-			-
- Autres postes	5 980			5 980
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
<b>Immobilisations Financières</b>				
- TIAP et autres titres				
- Prêts				
<b>TOTAL</b>	<b>5 980</b>			<b>5 980</b>

## Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>	<b>1 219 510</b>	<b>153 080</b>	<b>1 066 430</b>
- Prêts	1 181 683	115 253	1 066 430
- Autres immobilisations financières	37 827	37 827	-
<b>De l'actif circulant</b>	<b>759 992</b>	<b>570 282</b>	<b>189 710</b>
- Débiteurs divers	717 387	527 677	189 710
- Charges constatées d'avance	42 605	42 605	
<b>Total</b>	<b>1 979 502</b>	<b>723 362</b>	<b>1 256 140</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	248 868	248 868	-	-
<b>Total</b>	<b>248 868</b>	<b>248 868</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Provisions et Dépréciations inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
<b>Dépréciations</b>	<b>6 530 074</b>	<b>2 275 777</b>		<b>8 805 851</b>
- sur immobilisations financières	6 530 074	2 275 777		8 805 851
- sur autres immobilisations	4 263		4 263	
<b>TOTAL</b>	<b>6 534 336</b>	<b>2 275 777</b>	<b>4 263</b>	<b>8 805 851</b>

## Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2013	31/12/2012
Autres titres immobilisés	216 032	123 627
Prêts	115 253	92 150
Autres Créances	717 387	748 888
Valeurs mobilières de placement	27 218	72 853
disponibilités	463	798
<b>Total</b>	<b>1 076 353</b>	<b>1 038 316</b>

## Charges constatées d'avance

	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'exploitation	42 605	47 575
<b>Total</b>	<b>42 605</b>	<b>47 575</b>

## Charges à payer

	31/12/2013	31/12/2012
--	------------	------------

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 304	199 635
<b>Total</b>	<b>187 304</b>	<b>199 635</b>

## Composition du capital social

Catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
Actions	2,50	2,50	4 683 466	-	517 000	4 166 466

## Notes relatives à certains postes du bilan

### Postes de l'actif

#### Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (T.I.A.P)

Ils regroupent les investissements en fonds propres réalisés dans le cadre de l'activité de portefeuille. Cette activité est définie comme celle qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres, pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Sont classés sous cette rubrique, l'ensemble des actions cotées, non cotées, certificats d'investissement, parts sociales, obligations ordinaires, convertibles, obligations à bons de souscription d'actions (OBSA), et bons de souscription d'actions (BSA) des sociétés françaises et étrangères. Les comptes courants ne figurent pas sous cette rubrique mais sur la ligne « Prêts ».

Les actions et obligations des différentes sociétés en portefeuille se décomposent comme suit :

Sociétés	Nature des titres	Prix de revient (€)	Dépréciation (€)	Valeur comptable (€)
Aston Medical	actions	3 024 543	943 948	2 080 595
Aston Medical	ORA	865 437	0	865 437
Béranger (holding de Carven)	actions	1 034 800	0	1 034 800
CENA (holding de CEDE)	actions	762 785	762 785	-
Clinidev	actions	658 726	0	658 726
Clinidev	OC	529 441	0	529 441
Menix (holding de Dedienné Santé et Serf)	actions	2 873 141	0	2 873 141
International Greeting (holding de Dromadaire)	actions	1 295 966	323 992	971 975
Augustine Animations (holding de Idé)	actions	161 000	80 500	80 500
Augustine Animations (holding de Idé)	OC	529 000	0	529 000
Financière Logistique Grimonprez	actions	692 564	0	692 564
Financière Logistique Grimonprez	OC	384 793	0	384 793
Frio (holding de La Sommelière Internationale)	actions	137 215	68 493	68 721
Frio (holding de La Sommelière Internationale)	OC	271 722	0	271 722
Mediastay Holding (holding de Mediastay)	actions	3 338 094	3 206 293	131 801

Mediastay Holding (holding de Mediastay)	OC	206 929	0	206 929
Hôtellerie Saint Jacques	actions	924 840	0	924 840
Hôtel des Remparts	actions	900 000	0	900 000
HPE (holding de Pellenc Selective Technologies)	actions	801 908	791 884	10 024
Pellenc Selective Technologies	OC	324 312	0	324 312
Quemco (holding de Quadrimex)	actions	620 000	0	620 000
Countum (holding de Satam et Meci)	actions	1 125 000	1 125 000	-
Solem Finance (holding de Solem)	actions	430 400	0	430 400
Solem Finance (holding de Solem)	OC	192 873	0	192 873
Somedics	actions	534 624	534 624	-
Somedics	OC	50 121	50 121	-
Hawker holding (holding de Globe Groupe)	actions	1 405 556	0	1 405 556
Cevino Glass (holding du Groupe)			0	
Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle )	actions	253 333		253 333
Cevino Glass (holding du Groupe)			0	
Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle )	OC	506 666		506 666
Ventil & Co (Alvene)	actions	400 000	0	400 000
Ventil & Co (Alvene)	OC	400 000	0	400 000
<b>Total</b>		<b>25 635 787</b>	<b>7 887 640</b>	<b>17 748 147</b>

### Les autres titres immobilisés

Ils correspondent aux intérêts à recevoir sur les obligations (OC et ORA) des sociétés du portefeuille, ainsi qu'aux parts du FCPR Capital Santé I et aux actions Turenne Investissement détenues en propre.



Sociétés	Nature des titres	Taux	Prix de revient	Dépréciation	Valeur comptable
Aston Medical	ORA	3,50%	29 875	-	29 875
Béranger (holding de Carven)	OC	3,00%	-	-	-
Cevino Glass (holding du Groupe Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle)	OC 1	5,00%	13 941	-	13 941
Cevino Glass (holding du Groupe Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle)	OC 2	5,00%	3 064	-	3 064
CENA (holding de CEDE)	ORA	3,00%	3 641	3 641	-
CENA (holding de CEDE)	ORA	3,00%	7 869	7 869	-
Clinidev	OC	5,00%	26 472	-	26 472
Augustine Animations (holding de Idé)	OC	5,50%	12 196	-	12 196
Mediastay Holding (holding de Mediastay)	OC	12,00%	19 797	19 797	-
Pellenc Selective Technologies	OC	5,00%	-	-	-
Frio (holding de La Sommelière)	OC	8,00%	47 086	-	47 086
Countum (holding de Satam et Meci)	OC	5,00%	29 462	29 462	-
Solem Finance (holding de Solem)	OC	5,00%	2 822	-	2 822
Solem Finance (holding de Solem)	OC	5,00%	6 822	-	6 822
Somedics	OC	5,50%	3 530	3 530	-
Ventil & Co (Alvene)	OC	5,00%	9 454	-	9 454
Parts FCPR Capital Santé I			360 000	97 800	262 200
<b>Total</b>			<b>576 032</b>	<b>162 100</b>	<b>413 931</b>

## Les prêts

Ils correspondent aux avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille et augmentées des intérêts à recevoir. Ces avances en compte courant ont vocation à être converties en fonds propres.

	Montant (prêt et intérêts courus)	Dépréciation	Valeur comptable
Béranger (holding de Carven)	325 425	-	325 425
CENA (holding de CEDE)	100 620	100 620	0
Countum (holding de Satam et Meci)	519 011	519 011	0
Somedics	134 733	134 733	0
Hawker holding (holding de Globe Groupe)	101 894	-	101 894
<b>Total</b>	<b>1 181 683</b>	<b>754 363</b>	<b>427 319</b>

## Les créances

Les créances comprennent le solde du produit de cession des actions Capsule cédées le 30 juin 2012, soit 711 387 € actuellement sous séquestre, diminué de l'écart de conversion d'un montant de 62 353 €, le séquestre étant en dollars.

Les créances comprennent également un avoir à recevoir de 5 980 €.

## Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) correspondent aux liquidités en attente d'investissement, elles sont placées dans des certificats de dépôt, des dépôts à terme et fonds monétaires et obligataires. Elles se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2013 :

	Evaluation au bilan	Evaluation au prix du marché
Amundi Tréso 12 mois	934 792	944 044
SG Oblig Corp 1-3 ans	260 332	265 907
BFT Crédit Opportunités	502 340	511 340
BFT Crédit Opportunités Plus	500 236	516 440
Dépôt à terme	4 020 720	4 020 720
Intérêts courus	27 218	27 218
<b>TOTAL</b>	<b>6 245 638</b>	<b>6 285 669</b>

## Les charges constatées d'avance

Il s'agit de frais de communication, d'assurance et du contrat de liquidité.

## L'écart de conversion actif

Il s'agit de l'écart de conversion du séquestre en dollars de Capsule.



## Postes du passif

### Capitaux propres

Suite à l'annulation de 517 000 actions le 19/12/2012, le capital social est composé de 4 166 466 actions de 2,50 euros, entièrement libérées.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante :

Capitaux propres au 31/12/2012 : 29 449 971 €

Résultat au 31/12/2013 : - 2 968 825 €

Capitaux propres au 31/12/2013 : 26 481 147 €.

### Provisions perte de change

Il s'agit de l'écart de conversion du séquestre en dollars de Capsule.

### Provisions pour risques et charges

La provision de 121 018 € correspond essentiellement à la franchise de l'assurance du séquestre Capsule et la provision d'une partie de ce séquestre.

En effet, dans le cadre de la cession de la société **Capsule Technologies** en juin 2012, une partie du produit de cession (980 000 \$) a été mis sous séquestre au titre de la garantie d'actif. Ce séquestre fait l'objet d'une assurance assortie d'une franchise qui a été provisionnée. Une partie de ce séquestre (212 000 \$) a été remboursée en janvier 2014. Suite aux réclamations formulées par l'acquéreur, il est possible qu'une partie de ce séquestre ne soit pas remboursée. Une provision complémentaire a donc été comptabilisée.

### Dettes

Les dettes correspondent principalement à la quote-part de plus-value de la cession Capsule à reverser à BPI France, des honoraires d'avocats, de commissaires aux comptes, du déontologue, des frais de communication et d'assurance.



## Engagement hors bilan

### BPI France garantie

#### Convention 2007

La ligne Mediastay, qui faisait l'objet d'une garantie BPI France, a été cédée avec une plus-value. Turenne Investissement devra reverser une quote-part de 10% de sa plus-value à BPI France, soit 250 542,04 €, dans la limite des indemnisations reçues.

Pour Globe Diffusion, la quote-part de plus-value à reverser serait de 122 394 €.

Turenne Investissement n'ayant pas reçu d'indemnisation sur la convention concernée, ces montants ne seront exigibles que si l'une des sociétés garanties par la même convention fait l'objet d'une indemnisation ultérieure.

#### Convention 2008

Concernant la cession des actions Capsule Technologie, le calcul de la quote-part de plus-value à reverser est en cours par BPI France. Cette quote-part sera exigible à hauteur de 114 495,60 €, Turenne Investissement ayant perçu sur cette convention une indemnisation de ce montant pour la société Climadiff. Ce montant est provisionné dans les comptes au 31 décembre 2013.

### FCPR Capital Santé 1

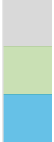
Turenne Investissement s'est engagé à investir 3 millions d'euros dans le FCPR Capital Santé 1, géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé. Au 31 décembre 2013, 12% de cet engagement, soit 360 000 €, a été libéré.

### Autres engagements

Dans le cadre de l'opération de cession des titres **MKG Holding** en avril 2011, Turenne Investissement a consenti au titre de garantie d'actif et de passif une promesse de cession de titres. Le montant maximum de cette garantie est de 172 569 € au-delà du 31 mars 2013.

Suite à la révocation d'un dirigeant d'une autre société du portefeuille, Turenne Investissement (ainsi que tous les autres actionnaires financiers au capital) a été assignée par celui-ci en dommages et intérêts (320k€). En première instance la société a été condamnée, mais ni Turenne Investissement, ni les fonds d'investissement, ni les autres actionnaires ne l'ont été. La société a fait appel, ainsi que le dirigeant révoqué, pour dans son cas, demander une condamnation solidaire avec les actionnaires investisseurs. L'audience en Appel est prévue au cours du 2eme trimestre 2014.

Dans le cadre d'un autre investissement, Turenne Investissement bénéficie d'une promesse d'achat sur l'intégralité de ses titres pour un montant égal au montant de l'investissement ; les conditions d'exercices de la promesse sont liées aux contraintes réglementaires propres à l'activité de cette société.



Dans le cadre de la cession de la société **Capsule Technologies** en juin 2012, une partie du produit de cession (980 000 \$) a été mis sous séquestre au titre de la garantie d'actif. Ce séquestre fait l'objet d'une assurance assortie d'une franchise qui a été provisionnée. Une partie de ce séquestre (212 000 \$) a été remboursée en janvier 2014. Suite aux réclamations formulées par l'acquéreur, il est possible qu'une partie de ce séquestre ne soit pas remboursée. Une provision complémentaire a donc été comptabilisée.

### *Evénements postérieurs à la clôture*

La société Menix a été cédée en avril 2014 pour un montant net de 9,3 M€, soit une plus-value de 6,4 M€ pour Turenne Investissement qui avait investi 2,9 M€ dans cette société (ce qui représente un multiple de 3,3 sur 5 ans  $\frac{1}{2}$  et un TRI de l'ordre de 26%).

Afin de continuer à accompagner cette société dans son développement, Turenne Investissement a réinvesti 4,2 M€ dans le LBO secondaire.

Une deuxième opération de sortie a été réalisée en mars 2014 avec la sortie de FRIO (La Sommelière Internationale) pour un montant de 0,4 M€.

## Charges d'exploitations

### - autres achats et charges externes

Les frais généraux de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

	Montant
Rémunération de la gérance	621 004
Honoraires – investissements et cessions	
Honoraires - juridiques	37 495
Marketing et communication	36 891
Assurances	34 925
Contrat de liquidité	23 920
Honoraires - commissaires aux comptes	28 465
Autres honoraires	24 568
Honoraires - comptabilité	13 791
Honoraires - déontologie	12 000
Frais de Gestion des titres	18 915
Frais bancaires	777
<b>TOTAL</b>	<b>852 751</b>

### - impôts, taxes et versements assimilés

La société ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capital risque, tous les produits entrant dans le champ d'application de la loi sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Le montant comptabilisé sur cette ligne correspond à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

### - autres charges

Elles concernent les jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.



## Produits financiers

- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Ces produits correspondent aux intérêts des ORA des sociétés du portefeuille et des avances en compte courant.

- autres intérêts et produits assimilés

Ils correspondent aux intérêts des obligations des sociétés du portefeuille ainsi qu'aux intérêts des certificats de dépôt et des dépôts à terme.

- reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges

Les 4 263 € correspondent à une reprise de provisions d'OPCVM.

- produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement

Il s'agit des plus-values nettes de cessions sur les valeurs mobilières de placement en portefeuille pour le placement de la trésorerie en attente d'investissement.



## Charges financières

### - dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Ces charges correspondent aux provisions d'un montant de 2 275 777 € comptabilisées pour la dépréciation des titres des sociétés, Countum, HPE, Mediastay Holding, Aston Medical, Frio, Augustine Animations et du FCPR Capital Santé I ainsi que des intérêts courus sur les titres CENA, Countum, Mediastay Holding et Somedics.

Ces charges comprennent également l'écart de conversion du séquestre en dollars de Capsule pour un montant de 31 501 €.

## Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel provient principalement de la cession des actions SIL (plus-value de 230 201€) et Mediastay Holding (moins-value de 289 975 €).



## Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	11 708 665	11 708 665	11 708 665	10 416 165	10 416 165
Nombre d'actions ordinaires	4 683 466	4 683 466	4 683 466	4 166 466	4 166 466
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffres d'affaires (HT)					
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 202 703	- 706 681	3 501 074	3 817 563	- 665 809
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 1 418 134	- 1 783 977	2 664 435	7 481	-2 968 825
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,04	-0,15	0,75	0,92	- 0,16
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-0,30	-0,38	0,57	0,00	- 0,71
Dividende attribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées en avantages sociaux					

## Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (en €)	Capitaux Propres (en €)	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute / Nette en €		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en €)	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
<b>Aston Medical</b> ZI de Montreynaud 19 rue de Montreynaud 42 000 Saint Etienne	990 144	7 061 482 €	24,1 %	3 889 980	2 946 031	0	0	10,81 M€	-0,03 M€	0	au 31/12/2012
<b>Mediastay Holding (holding de Mediastay)</b> 45 rue Jean Jaures 92 300 Levallois Perret	15 670 667	14 353 429 €	8,1 %	3 545 022	338 730	0	0	13,93 M€	- 4,87 M€	0	au 31/12/2012
<b>International Greetings (holding de Dromadaire)</b> 86B rue de la République 92 800 Puteaux	8 037 000	10 246 630 €	16,1 %	1 295 966	971 974	0	0	0	0,015 M€	0	au 30/09/2013
<b>Menix (holding de Dedienne Santé et Serf)</b> 85 chemin des Bruyères 69150 Decines Charpieu	17 513 172	21 764 955 €	16,0 %	2 873 141	2 873 141	0	0	1,80 M€	1,34 M€	0	au 31/12/2012
<b>Cevino Glass (holding du Groupe Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle )</b> 7 rue de la Cruppe 59650 Villeneuve d'Ascq	2 633 334	5 254 569 €	9,6 %	759 999	759 999	0	0	0,90 M€	2,07 M€	0	au 30/09/2013
<b>Clinidev</b> 5 rue Louis Bleriot 63100 Clermont Ferrand	8 573 819	8 039 696 €	7,7 %	1 188 167	1 188 167	0	0	0	-0,53 M€	0	au 31/12/2012
<b>Countum (holding de Satam et Meci)</b> 11 Avenue Ch de Gaulle 95 700 Roissy en France	6 687 590	3 347 660 €	16,8 %	1 125 000	0	461 603	0	1,20 M€	- 0,24 M€	0	au 30/04/2013
<b>Augustines Animation (holding de Idé)</b> 12 rue des Dames Augustines 92200 Neuilly sur Seine	1 650 000	2 961 056 €	9,8 %	690 000	690 000	0	0	0,26 M€	0,06 M€	0	au 31/12/2012
<b>Hawker Holding (holding de Globe Diffusion)</b> 42 rue d'Aguesseau 92 100 Boulogne Billancourt	16 911 823	16 796 797	8,3 %	1 405 556	1 405 556	94 444	0	0,05 M€	-0,16 M€	0	au 31/12/2012

Filiales et participations	Capital (en €)	Capitaux Propres (en €)	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en €)	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette(en €)						
<b>Quemco (holding de Quadrimex)</b> 772 Chemin du Milieu 84 300 CAVAILLON	7 500 000	5 989 575 €	8,3 %	620 000	620 000	0	0	2,1 M€	0,31 M€	0	au 30/09/2013
<b>Frio (holding de La Sommelière Internationale)</b> ZA Les Portes de l'Océane Ouest 72650 Saint Saturnin	4 545 499	6 134 418	1,3 %	408 936	340 443	0	0	1,44 M€	0,62 M€	0	au 31/01/2013
<b>Solem Finance (holding de Solem)</b> 3 avenue de l'Opéra 75 001 Paris	8 703 619	13 585 298	4,9 %	623 273	623 273	0	0	0 M€	0,33 M€	0	au 31/08/2013
<b>HPE (holding de Pellenc Selective Technologies)</b> Route de Rustrel 84 400 APT	247 000	6 311 267	2,62 %	801 908	10 023	0	0	0	- 0,08 M€	0	au 31/12/2012
<b>Béranger (holding de Carven)</b> 4 rue Béranger 75 003 Paris	2 531 664	4 901 383	6,5 %	1 034 800	1 034 800	312 136	0	0,59 M€	- 1,36 M€	0	au 31/08/2013
<b>CENA (holding de CEDE)</b> 4 avenue de l'Opéra 75 001 Paris	18 074 001	- 684 292	4,9 %	762 785	0	69 215	0	0	- 0,39 M€	0	au 31/12/2012
<b>Somedics</b> 13 rue Camille Desmoulins 92441 Issy-Les-Moulineaux	49 950	608 955	9,6 %	584 745	0	129 032	0	4,52 M€	- 0,12 M€	0	au 31/12/2010
<b>Pellenc Selective Technologies</b> 125 Rue Francois Gernelle 84 120 Pertuis	2 775 000	1 085 457 €	0 %	324 312	324 312	0	0	22,20 M€	- 3,10 M€	0	au 31/12/2012

Filiales et participations	Capital (en €)	Capitaux Propres (en €)	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute / Nette(en €)		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en €)	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
<b>Financière Logistique Grimonprez</b> 2 rue du Calvaire 59 811 Lesquin	100		1,4 %	1 077 357	1 077 357						1er bilan non encore établi
<b>Hôtellerie Saint Jacques</b> 9 rue de Téhéran 75008 Paris	3 253 205	3 187 313	26,4 %	924 840	924 840	0	0	4,02 M€	- 0,003 M€	0	au 31/12/2013
<b>Hôtel des Remparts</b> 9 rue de Téhéran 75008 Paris	3 399 410	3 072 361	26,5 %	900 000	900 000	0	0	0,006 M€	- 0,32 M€	0	au 31/12/2013
<b>TOTAL</b>				<b>24 835 787</b>	<b>17 028 646</b>	<b>1 066 430</b>					



# Rapport du Commissaire aux comptes

## sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TURENNE INVESTISSEMENT S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans l'annexe des comptes annuels. Nous avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion, des informations et des hypothèses retenues pour la valorisation de ces instruments financiers. Nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 29 avril 2014

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Isabelle Goalec  
*Associée*



# Rapport spécial du Commissaire aux comptes

## sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.226-10 du Code de commerce.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R.226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



## **Avec Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte des différents fonds qu'elle gère**

- Nature et objet :

Un contrat de co-investissement établi avec Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte des différents fonds qu'elle gère, a été autorisé préalablement par le conseil de surveillance de votre société le 9 octobre 2006. Ce contrat signé le 9 octobre 2006 a fait l'objet de précisions par un avenant du 29 octobre 2006 pour se conformer aux demandes de l'AMF et au code de déontologie de l'AFIC. Il détermine les règles de co-investissement avec les fonds gérés par Turenne Capital Partenaires.

- Modalités :

Les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement au côté des fonds gérés par Turenne Capital Partenaires sont fonction de la nature des investissements et des contraintes d'investissements des différents véhicules. Ils sont déterminés en amont des investissements tout au long de l'année, conformément aux principes définis par la convention.

Paris La Défense, le 29 avril 2014

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Isabelle Goalec  
*Associée*





9 rue de Téhéran - 75 008 Paris

Tel : 01 53 43 03 03 - Fax : 01 53 43 03 04